



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 151 a) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement

des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :

financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est présenté comme suite aux résolutions 53/12 B et 54/243 de l'Assemblée générale en dates, respectivement, des 8 juin et 23 décembre 1999. Dans la résolution 54/243, l'Assemblée a notamment autorisé, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, un montant de 34 887 100 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dont le financement a été assuré au prorata des budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours; et approuvé un tableau d'effectifs comprenant 400 postes temporaires. Elle a également approuvé la création de 67 postes temporaires supplémentaires pour la même période et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 501 600 dollars au titre des frais de personnel supplémentaire.

L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, lorsqu'il présenterait ses propositions relatives au compte d'appui pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, de répondre à un certain nombre de questions précises soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale.

Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses deux résolutions, le Secrétaire général a tenu compte, lors de l'élaboration du présent projet de budget, des résultats d'un certain nombre d'examen consacrés aux questions soulevées dans les résolutions susmentionnées.

Pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, les ressources nécessaires au titre du compte d'appui sont estimées à 51 736 600 dollars. Il est proposé que le tableau d'effectifs se compose de 471 postes, dont quatre nouveaux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre, qui sont énoncées au paragraphe 5 du présent rapport, consistent à approuver le projet de budget d'un montant brut de 51 736 600 dollars (montant net : 44 189 100 dollars) au titre du compte d'appui pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001; à décider d'affecter le solde inutilisé d'un montant de 2 179 400 dollars pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (dont un montant de 601 000 dollars au titre des recettes diverses et du revenu des placements) au financement d'une partie des dépenses pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001; et à répartir le solde de 49 557 200 dollars entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		4
I. Introduction	1–4	6
II. Décisions à prendre par l'Assemblée générale	5	7
III. Évolution de la situation pendant la période en cours	6–51	7
A. État-major de mission à déploiement rapide	18–49	9
B. Problèmes administratifs et budgétaires	50–51	15
IV. Ressources nécessaires au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001	52–211	16
A. Département des opérations de maintien de la paix	52–128	17
B. Département de la gestion	129–186	49
C. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité	187–192	79
D. Cabinet du Secrétaire général	193–195	82
E. Bureau des affaires juridiques	196–200	84
F. Bureau des services de contrôle interne	201–211	88
V. Opérations de maintien de la paix menées à terme et liquidités : tâches à exécuter pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001		92

Abréviations

APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
ECOMOG	Groupe d'observation militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FORPRONU	Force de protection des Nations Unies
FPNU	Force de paix des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MICIVIH	Mission civile internationale en Haïti
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUTO	Mission des Nations Unies au Timor oriental
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MIPRENUC	Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola

MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUP	Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
MSNUA	Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan
OIC	Organisation internationale du commerce
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUMOZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONURC	Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation de l'unité africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SFOR	Force multinationale de stabilisation
SIG	Système intégré de gestion
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNGCI	Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNMLTC	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNPOS	Bureau politique des Nations Unies en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport contient le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, qui s'élève en chiffres bruts à 51 736 600 dollars (montant net : 44 189 100 dollars).
2. Le montant demandé représente une augmentation de 16 849 500 dollars en chiffres bruts (9 302 000 dollars en chiffres nets) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours, à savoir 34 887 100 dollars. Cette augmentation est en partie imputable (à hauteur de 7 547 500 dollars) à la budgétisation, pour la première fois, des contributions du personnel, conformément à la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 23 de son rapport daté du 1er avril 1999 (A/53/895/Add.8), le reste étant dû essentiellement au coût sur 12 mois des 67 postes supplémentaires dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/243 du 23 décembre 1999, au coût des services communs afférents à ces 67 postes; au coût des quatre nouveaux postes demandés par le Département des opérations de maintien de la paix (un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux pour le Groupe de gestion du déploiement rapide; et un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux pour le Groupe de la formation); et au coût du personnel temporaire (autres que pour les réunions) pour répondre aux besoins du Département des opérations de maintien de la paix et de certains services du Département de la gestion pendant les périodes de pointe.
3. Un coefficient d'abattement pour mouvements de personnel de 6,5 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,5 % pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées a été appliqué à tous les postes.
4. Le tableau d'effectifs proposé, qui est présenté de façon détaillée dans le présent rapport, est récapitulé ci-après :

Tableau 1
Aperçu général

A. Ressources totales

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1998-99 Dépenses	1999/00 Montant réparti	2000/01 Prévisions de dépenses ^a	Augmentation/ (diminution) par rapport à 1999-00	
				Montant	Pourcentage
Total des ressources	32 821,6	34 887,1	51 736,6	16 849,5	48,3

^a Montant brut.

B. Postes imputés au compte d'appui

	1998/99	1999/00	2000/01	Augmentation/ (diminution) par rapport à 1999/00	
				Montant	Pourcentage
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	217	268	270	2	0,7
Agents des services généraux et catégories apparentées					
1re classe	8	10	10	—	—
Autres classes	175	189	191	2	1,1
Total partiel	183	199	201	2	1,0
Total	400	467	471	4	0,8

II. Décisions à prendre par l'Assemblée générale

5. L'Assemblée générale est appelée :

a) À approuver les prévisions de dépenses d'un montant brut de 51 736 600 dollars (montant net : 44 189 100 dollars) au titre du compte d'appui pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001;

b) À décider de porter au crédit du compte d'appui le solde inutilisé de 2 179 400 dollars se rapportant à la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (y compris le montant de 601 000 dollars provenant des recettes diverses et du revenu des placements) pour financer les dépenses prévues pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001;

c) À répartir le montant brut de 49 557 200 dollars entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours pour financer les dépenses imputées au compte d'appui pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

III. Évolution de la situation pendant la période en cours

6. La période en cours s'est caractérisée par une expansion considérable des activités de maintien de la paix, qui s'est accompagnée d'un fort accroissement des services d'appui aux opérations de maintien de la paix.

7. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général en date du 4 mars 1999 (A/53/854/Add.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/901), l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/12 B du 8 juin 1999, a approuvé un montant de 34 887 100 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, ainsi qu'un tableau d'effectifs comprenant 400 postes. Dans son rapport, le Secrétaire général indiquait que, au moment où il avait formulé ses propositions, le nombre de missions de maintien de la paix était passé de 16 à 14, le montant réparti pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 s'élevant à 843 millions de dollars. Les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris les montants versés au compte d'appui, étaient estimées à l'époque à quelque 650 millions de dollars. Le Secrétaire général

avait souligné que, bien que ce chiffre soit sensiblement inférieur au montant brut réparti pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, le montant effectif pour 1999/00 pourrait augmenter considérablement si les initiatives de paix en cours dans les zones de conflit débouchaient sur l'établissement de nouvelles missions de maintien de la paix. Le Secrétaire général demanderait alors des ressources supplémentaires.

8. Par la suite, dans sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui est dotée d'un mandat extraordinairement complexe et diversifié puisqu'il couvre des secteurs tels que la santé, l'éducation et l'administration pénitentiaire, et comporte également la mise en place d'une administration judiciaire et d'une force de police locale, toutes activités pour lesquelles le Siège doit apporter des services d'appui spécialisés.

9. Le 22 octobre 1999, dans sa résolution 1270 (1999), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et a décidé qu'elle reprendrait les principales composantes civiles et militaires de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Dans le cadre de la mission de remplacement, il est prévu de déployer 5 740 militaires et 50 observateurs militaires supplémentaires. Dans sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil a autorisé une nouvelle augmentation des effectifs militaires de la MINUSIL, qui devraient atteindre, à terme 11 100 personnes.

10. Le 22 octobre 1999 également, dans sa résolution 1271 (1999), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) à l'issue des élections présidentielles et ce jusqu'au 15 février 2000.

11. Le 25 octobre 1999, dans sa résolution 1272 (1999), le Conseil de sécurité a créé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), à laquelle il a confié la responsabilité générale de l'administration du territoire et qu'il a habilitée à exercer l'ensemble des pouvoirs législatif et exécutif ainsi que l'administration de la justice. La Mission comprenait en outre une composante militaire et une force de police dont les effectifs comprendraient, au maximum, 8 950 militaires, 1 640 membres de la police civile et 200 observateurs militaires.

12. Dans ses résolutions 1258 (1999) et 1279 (1999) en date respectivement des 6 août et 30 novembre 1999, le Conseil de sécurité a notamment créé la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) et autorisé le déploiement initial de 90 membres du personnel militaire de liaison et de 134 membres du personnel civil. Il a prié le Secrétaire général de prendre les mesures administratives nécessaires pour équiper un groupe d'observateurs militaires des Nations Unies, comprenant au maximum 500 personnes en vue de faciliter le déploiement rapide de personnel des Nations Unies à l'avenir, sous réserve que le Conseil en décide ainsi. Par la suite, dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000, le Conseil a autorisé le renforcement de la MONUC, qui pourra compter jusqu'à 5 537 militaires auxquels s'ajoutera l'effectif voulu de personnel civil d'appui.

13. Dans sa résolution 1273 (1999) du 5 novembre 1999, le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte régulièrement de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne la future présence des Nations Unies dans le pays à l'appui du processus de paix.

14. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, telle qu'elle est décrite aux paragraphes 7 à 12 ci-dessus, le budget de l'ensemble des opérations de maintien de la paix pour la période en cours (1er juillet 1999-30 juin 2000) a connu une importante progression, atteignant quelque 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 1999. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au cours des mois restant à courir avant la fin de l'exercice en matière de financement des opérations de maintien de la paix devraient porter ce montant à environ 2 milliards de dollars.

15. Devant cette situation (voir par. 7 à 13 ci-dessus), le Secrétaire général a présenté, le 10 décembre 1999, un nouveau rapport (A/54/648) contenant des prévisions révisées au titre du compte d'appui pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Après avoir examiné ce rapport ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/661), l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/243 du 23 décembre 1999, a approuvé la création de 67 nouveaux postes pour la période se terminant le 30 juin 2000. Dans la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 501 600 dollars, au titre des dépenses afférentes au personnel supplémentaire, et l'a prié de lui faire rapport à ce sujet lorsqu'il présenterait le rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

16. Les prévisions de dépenses pour le prochain exercice (1er juillet 2000 au 30 juin 2001), devraient se chiffrer au minimum à 2 milliards de dollars, et ce malgré l'achèvement de quatre opérations de maintien de la paix [MONUA, Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH), MINURCA et Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)]. En outre, tous les travaux de liquidation des missions et de clôture des comptes ne sont pas encore achevés.

17. Tout d'abord, il est utile de souligner que l'un des aspects les plus saisissants des nouvelles missions devant bénéficier d'un appui est la complexité de leur mandat et le poids considérable du personnel civil qui, par définition, ne fait pas partie des unités militaires constituées. Plus un mandat est complexe, plus la tâche est difficile, car il faut disposer de compétences très diverses, être en mesure de planifier les opérations, de les diriger et d'assurer la coordination à l'échelle du système. Il a fallu définir de nouveaux cadres théoriques et pratiques pour s'assurer le concours de personnes ayant des compétences qui n'étaient pas nécessaires dans le cadre des opérations de maintien de la paix antérieures. Les postes de civils doivent être pourvus individuellement, et lorsque le personnel civil représente une part plus importante des effectifs que le personnel militaire, l'appui administratif et logistique nécessaire est beaucoup plus important que, par exemple, pour un bataillon d'infanterie, qui est relativement autonome.

A. État-major de mission à déploiement rapide

18. Dans ses résolutions 53/12 A du 26 octobre 1998 et 53/12 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a demandé un examen détaillé de l'état-major de mission à déploiement rapide.

19. Dans son rapport du 22 juin 1995 (A/50/230), le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a prié instamment le Secrétaire général de constituer une équipe de quartier général pouvant être rapidement déployée, composée de person-

nel ayant une expérience des principales tâches militaires et civiles qui relèvent d'un quartier général. L'Assemblée générale a pris acte de cette recommandation dans sa résolution 50/30 datée du 6 décembre 1995.

20. L'état-major de mission à déploiement rapide devait avoir une structure à trois niveaux. Le premier niveau consistait en un noyau de huit personnes (six officiers, un membre de la police civile et un spécialiste des affaires humanitaires). Cette équipe devait être en poste au Département des opérations de maintien de la paix, prête à être déployée dans les sept jours suivant le lancement d'une opération de maintien de la paix. Elle devait permettre au chef de la mission de disposer des moyens voulus pour diriger la composante militaire et la composante police civile de la mission et pour assurer la liaison avec les organismes humanitaires dans la zone de la mission. Le deuxième niveau, composé de 29 fonctionnaires de l'ONU (spécialistes de l'administration, de la logistique et des questions politiques), devait pouvoir être déployé dans les 14 jours suivant la décision de mettre en place une opération. Le troisième niveau, composé de 24 personnes (militaires, personnel administratif et spécialistes de la logistique) désignées à l'avance par les États Membres et travaillant dans leur pays, devait pouvoir être déployé dans les 28 jours suivant la création de la mission. Le financement de l'état-major à déploiement rapide devait être assuré par un fonds d'affectation spéciale créé à cette fin.

21. Dans son rapport du 20 mars 1998 (A/52/837 et Corr.1), le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale qu'il n'avait pas reçu suffisamment de contributions volontaires pour mettre en place l'état-major de mission à déploiement rapide et a recommandé que le premier niveau, qui comprenait huit postes, soit financé au moyen du compte d'appui. Par la suite, en vertu de ses résolutions 53/12 A et B, l'Assemblée générale a approuvé la création de deux postes pour l'état-major à déploiement rapide, à savoir un poste de policier civil et un poste de spécialiste des affaires humanitaires, et a demandé que les six autres postes soient pourvus au moyen du redéploiement d'autres services du Secrétariat financés sur le compte d'appui. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'effectuer un examen détaillé de l'état-major de mission. Il n'était pas possible de créer les six postes supplémentaires au moyen d'un redéploiement des ressources actuellement disponibles au titre du compte d'appui.

22. Compte tenu du fait que les activités de maintien de la paix ont connu une nouvelle expansion depuis un an, il est devenu plus crucial que jamais de mettre en place un mécanisme permettant d'assurer le déploiement rapide de personnel. On constate par ailleurs que l'on n'a plus besoin du même type de personnel qu'auparavant, la nature du maintien de la paix ayant changé. Le présent rapport a été établi compte tenu de l'évolution récente des opérations de maintien de la paix et dans le but de mieux adapter aux besoins actuels le concept d'état-major de mission à déploiement rapide.

23. Pour la plupart, les opérations de maintien de la paix actuelles interviennent dans le règlement de conflits civils dans des régions où les structures de l'administration publique ont souvent été gravement atteintes voire détruites. Pour instaurer un climat propice à la paix, elles doivent régler des problèmes dans de très nombreux domaines. Elles doivent aussi être déployées rapidement afin d'éviter de créer en matière de sécurité et sur le plan administratif un vide que pourraient combler des éléments indésirables.

24. À l'heure actuelle, les opérations de maintien de la paix, y compris celles qui ont été mises en place l'an dernier (MINUK, ATNUTO, MINUSIL et MONUK), comportent des éléments politiques et militaires et des éléments de police civile et d'administration civile importants et sont chargées de tâches fondamentales auxquelles elles doivent s'atteler dès le départ. C'est ainsi que si l'armée continue de jouer un rôle essentiel en matière de sécurité, permettant le déroulement d'autres activités, le rôle de la police civile et des spécialistes de l'administration civile a évolué pour prendre une place de plus en plus centrale dans l'exécution du mandat des opérations de maintien de la paix.

25. Les effectifs autorisés de la police civile sont passés de 2 400 personnes en 1995 à près de 9 000 personnes en 2000. Alors qu'il y a quelques années le rôle de la police civile consistait essentiellement à contrôler les forces de police locales, elle remplit aujourd'hui des fonctions de formation et apporte une assistance à l'institution de forces de police locales assure la police des frontières et va parfois jusqu'à se charger elle-même du maintien de l'ordre. Les membres de la police civile étant détachés par les gouvernements à titre individuel et non pas, comme l'armée, mis à la disposition des opérations de maintien de la paix en tant qu'unité constituée, il peut être très difficile de constituer et de déployer rapidement une force de police.

26. Les opérations de maintien de la paix sont aujourd'hui bien souvent appelées à renforcer les institutions locales quand, dans certains cas, elles ne sont pas chargées d'assurer une administration intérimaire. Le résultat est que le nombre de membres du personnel civil des opérations de maintien de la paix est passé de 8 400 en 1995 à plus de 12 500 en 2000.

27. Parmi le personnel civil, on a notamment besoin de personnes ayant une expérience de la direction des administrations et des services au niveau local et au niveau de l'État. On a également besoin de gens capables de mettre en place et de diriger différents services : administration budgétaire et fiscale; équipements collectifs, santé et éducation; système judiciaire (y compris des juges, des avocats et des gardiens de prison); démobilisation, droits de l'homme et aide humanitaire, etc. Ce personnel peut se trouver dans les administrations nationales et locales, les institutions spécialisées des Nations Unies et, pour une plus faible part, au Secrétariat de l'ONU. Il faut en outre que ce personnel soit déployé rapidement afin d'éviter un vide administratif susceptible de créer une situation d'instabilité et d'insécurité. C'est pourquoi il faut mettre au point avant qu'une opération ne soit créée le profil des spécialistes dont on pourrait avoir besoin et une liste des organisations où ce personnel pourrait être trouvé.

28. Un autre type de personnel qu'il est essentiel de déployer rapidement est le personnel spécialisé dans l'administration et la logistique – y compris des agents certificateurs – sans lequel une mission ne peut fonctionner. Compte tenu de la nature des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des méthodes et des procédures de l'Organisation, on ne peut déployer pendant la première phase de la mise en place d'une mission que du personnel possédant déjà une expérience.

29. Bien entendu, toutes ces activités sont placées sous la direction générale d'un représentant spécial du Secrétaire général et sont exécutées à l'appui d'un processus de paix global. Il va sans dire que les dirigeants politiques d'une mission et leurs principaux collaborateurs doivent être les premiers sur place afin de consolider le

processus de paix dès les premières journées, qui revêtent une importance critique, et afin d'imprimer à la mission son orientation générale.

30. Comme on l'a vu plus haut, les conditions imaginées au départ pour la mise en place de l'état-major de mission à déploiement rapide, à savoir une seule nouvelle mission à la fois faisant appel à une gamme limitée de compétences, ne correspondent plus aux besoins actuels des opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat a donc décidé d'ajuster le concept d'état-major à déploiement rapide de manière à assurer le déploiement rapide de personnel y compris de personnel militaire, dans un grand nombre de spécialités.

31. Le système de déploiement rapide tel que révisé ferait appel aux compétences disponibles au Secrétariat de l'ONU, dans les organismes et programmes des Nations Unies, dans les États Membres et dans les organisations non gouvernementales. Il permettrait de mobiliser des spécialistes dans les différents secteurs : direction politique, armée, police civile, logistique et administration et de nombreux domaines relevant des activités civiles. Compte tenu de la diversité des compétences requises, le système serait placé directement sous la responsabilité du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et il reposerait sur des arrangements qui seraient passés avec les États Membres et les organisations compétentes en vue de permettre la mobilisation immédiate, dès la création d'une opération de maintien de la paix, des personnes qui auraient été sélectionnées au préalable, en vue d'un déploiement pour une période de 60 à 90 jours. Ce personnel serait remplacé par du personnel plus permanent dès que ce dernier pourrait être déployé.

32. **Personnel politique.** Les décisions relatives à la direction politique des missions sont prises aux niveaux les plus élevés de l'Organisation. Comme on l'a noté plus haut, les dirigeants de la mission doivent être déployés rapidement afin de consolider la paix et de prendre en mains la direction générale de la mission. Le personnel politique qui les appuierait serait le plus souvent issu du Secrétariat ou des opérations de maintien de la paix en cours et devrait lui aussi être déployé rapidement. Ce personnel comprendrait des spécialistes de l'information et des juristes. Il serait sélectionné au préalable en vue d'être déployé dans les sept jours suivant la création d'une opération et resterait sur le terrain de 60 à 90 jours. Un personnel d'appoint serait également sélectionné à l'avance pour remplir temporairement les fonctions du personnel déployé.

33. **Personnel militaire.** Le personnel militaire, qui serait immédiatement déployé, serait chargé de mettre en place un quartier général et de convertir la stratégie générale définie dans le concept d'opérations par le Département des opérations de maintien de la paix en ordres et instructions concrets aux niveaux tactique et opérationnel. Pour pouvoir être efficaces dès le déploiement, il faudrait que les membres de ce personnel possèdent déjà une expérience d'officier d'état-major dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou au Siège.

34. On envisage de constituer une réserve de militaires en attente qui continueraient de remplir leurs fonctions dans leurs pays respectifs et qui pourraient être déployés dans les sept jours suivant la décision de mettre en place une opération de maintien de la paix. Le Secrétariat passerait des arrangements à cette fin avec un certain nombre d'États Membres, de manière à pouvoir assurer un déploiement rapide dans plus d'une mission à la fois.

35. **Police civile.** Comme dans le cas du personnel militaire, on constituerait une réserve de membres de la police civile possédant déjà une expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et pouvant être déployés dans les sept jours suivant l'adoption du mandat d'une opération. Le fichier du personnel de police civile en attente couvrirait différentes spécialités. Là encore, le Secrétariat passerait des arrangements avec un certain nombre d'États Membres de manière à disposer d'une capacité suffisante pour pouvoir déployer ce personnel rapidement dans plus d'une mission à la fois.

36. **Administration civile.** Compte tenu de l'expérience passée, on considère qu'on aurait besoin d'une trentaine de spécialités différentes, le nombre variant selon le mandat de la mission. Certaines spécialités devraient être disponibles immédiatement. Pour assurer le déploiement rapide du personnel voulu, il faudrait que le Département des opérations de maintien de la paix définisse les compétences requises. Les spécialistes recherchés seraient recrutés auprès des États Membres, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des organismes et programmes des Nations Unies et des institutions financières internationales. Ils seraient identifiés à l'avance et des arrangements seraient passés avec les organisations qui les emploient ou avec les États Membres afin qu'ils puissent être déployés dans les sept jours suivant la décision de mettre en place une opération de maintien de la paix.

37. **Personnel administratif et personnel chargé de la logistique.** Comme on l'a vu plus haut, ce personnel viendrait le plus souvent du Secrétariat ou des opérations de maintien de la paix en cours. On constituerait un fichier et les personnes retenues devraient pouvoir être déployées dans les sept jours suivant l'instauration d'une opération de maintien de la paix. Si on veut éviter de dégarnir le Secrétariat et les missions en cours, il faut prévoir une réserve de personnel d'appoint présélectionné qui remplirait temporairement les fonctions du personnel qui aurait été déployé.

38. On prévoit de créer au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix un petit groupe qui serait chargé de mettre en place le nouveau système et de veiller à son bon fonctionnement : le Groupe de gestion du déploiement rapide. Ce groupe aurait les tâches suivantes : a) définir ou préciser les spécialités dans lesquelles il faudrait constituer une réserve de personnel pour pouvoir faire face à tout l'éventail des tâches nécessaires pour lancer n'importe quel type d'opération de maintien de la paix susceptible d'être décidé par le Conseil de sécurité; b) mettre au point un système de présélection du personnel en attente (fichier de personnel à déploiement rapide) et en contrôler le fonctionnement; c) consulter les États Membres et diverses organisations en vue de constituer la réserve de personnel en attente et prendre les dispositions administratives voulues pour un déploiement rapide; et d) surveiller l'évolution des besoins et ajuster en conséquence le fichier de personnel en attente.

39. Dans le cadre du concept révisé, le Groupe de gestion du déploiement rapide comporterait quatre postes : le chef de bureau (P-5), un spécialiste des questions humanitaires (P-4), un spécialiste de la police civile (P-4) et un agent des services généraux. Le poste de la classe P-5 et le poste d'agent des services généraux seraient de nouveaux postes à financer à l'aide du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à partir du 1er juillet 2000. Cette proposition est exposée plus en détail au paragraphe 65.

40. Le Groupe de gestion du déploiement rapide travaillerait en collaboration étroite avec le Bureau des opérations, la Division de la police civile et militaire et la Division de l'administration et de la logistique des missions. Dans les semaines précédant l'instauration éventuelle d'une mission, le Groupe de gestion du déploiement rapide collaborerait plus particulièrement avec les services concernés du Département des opérations de maintien de la paix en vue de dresser la liste du personnel dont on pourrait avoir immédiatement besoin et d'opérer une sélection dans le fichier. On préviendrait les États Membres et les organisations aussi longtemps à l'avance que possible en vue de la mobilisation du personnel. Il serait toutefois clairement entendu de la part de tous les participants au programme que l'ONU pourrait parfois disposer de très peu de temps pour mettre sur pied une opération et que dans ce cas les délais de notification pourraient être extrêmement brefs.

41. Chacun des États Membres et chacune des organisations participant au programme devraient veiller à ce que le personnel présélectionné soit toujours prêt à être déployé immédiatement. À cet égard, pour assurer le bon fonctionnement du système, il conviendrait de conclure avec chacun des partenaires un mémorandum d'accord à caractère contraignant qui donnerait la garantie que le personnel inscrit sur le fichier serait effectivement disponible et prêt à être déployé dès qu'il le faudrait.

42. Les personnes sélectionnées en vue d'un éventuel déploiement rapide continueraient de remplir leurs fonctions habituelles tant que leur présence sur le terrain ne serait pas nécessaire. Lorsqu'on établira le fichier du personnel en attente, on veillera à retenir des candidats d'origine géographique aussi diverse que possible et à choisir des femmes aussi bien que des hommes.

43. Dans le cadre du nouveau concept de déploiement rapide, le personnel devrait avoir reçu une formation appropriée et être familiarisé avec les tâches qui lui seront demandées. Le Groupe de gestion du déploiement rapide examinerait la question et réfléchirait aux moyens à mettre en oeuvre pour former ce personnel sans dépenses excessives.

44. L'Assemblée générale a précisé que l'examen de l'état-major de mission à déploiement rapide devait : a) indiquer ce qui différencie les responsabilités de l'état-major de mission de celles du Service de la planification militaire; b) préciser davantage le concept d'état-major de mission à déploiement rapide; c) répondre aux observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la fragmentation des fonctions de planification au sein du Département des opérations de maintien de la paix, dans le cadre du concept d'état-major de mission tel qu'il était envisagé à l'origine; et d) envisager la possibilité de pourvoir les postes nécessaires par redéploiement d'autres postes du Secrétariat financés au moyen du compte d'appui.

45. Dans son rapport du 6 avril 1999 (A/53/901), le Comité consultatif a noté que dans son rapport du 4 mars 1999 (A/53/854/Add.1) le Secrétaire général avait précisé les rôles respectifs du Service de la planification militaire et de l'état-major de mission à déploiement rapide. Le Comité craignait toutefois que des doubles emplois ne se produisent dans les domaines de la formation et de la planification.

46. Dans son rapport, le Secrétaire général a noté que la tâche première du Service de la planification militaire était de fournir des conseils concernant les tâches et la configuration des composantes militaires des nouvelles opérations de maintien de la

paix et d'élaborer un concept d'opérations. L'état-major de mission à déploiement rapide serait pour sa part chargé d'établir des plans plus détaillés que ceux qui étaient normalement définis par le quartier général d'une mission. Il devrait par exemple traduire le concept d'opérations militaires, à caractère stratégique, et le plan général établi par le Département des opérations de maintien de la paix, en ordres et instructions au niveau tactique et notamment établir un descriptif détaillé des tâches à remplir par les personnes chargées d'exécuter les ordres. Dans le cadre du système révisé de déploiement rapide, ce travail serait confié, dès leur déploiement, aux officiers placés sur le fichier de personnel en attente. Il est donc indispensable, comme on l'a noté plus haut, que ce personnel possède déjà une expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

47. Il était prévu que l'état-major de mission, lorsqu'il ne serait pas déployé, aurait également pour tâche de tenir à jour une base de données contenant la liste complète du personnel de réserve présélectionné et qu'il aiderait le Groupe de la formation à former ce personnel. Après avoir examiné de plus près la question de la formation, on s'est rendu compte que les fonctions du Groupe de la formation et celles de l'état-major risquaient effectivement de se chevaucher. Ce risque a été écarté dans le système révisé de déploiement rapide étant donné que les membres du personnel en attente demeureraient dans leurs pays.

48. Le présent examen fait suite à la demande de l'Assemblée générale qui a prié le Secrétaire général de préciser davantage le concept d'état-major de mission à déploiement rapide. On espère que le nouveau concept comblera certaines des lacunes de l'ancien : a) contrairement au système précédent, le système révisé serait conçu de manière à assurer le maximum de souplesse, afin que l'on puisse répondre à la grande diversité des besoins en personnel qui caractérise actuellement les opérations de maintien de la paix ; b) contrairement à l'état-major de mission à déploiement rapide, qui ne permettait de faire face qu'à une mission à la fois, le concept révisé permettrait le déploiement rapide de personnel dans plus d'une mission à tout moment ; c) le système révisé serait moins coûteux puisqu'on n'aurait besoin que de quatre postes au lieu de huit ; et d) le système révisé permettrait de contourner les contraintes inhérentes au système précédent puisque, pour des raisons politiques ou pour des considérations de sécurité, il aurait pu arriver qu'un ou plusieurs membres du premier niveau de l'état-major de mission ne puissent être déployés dans une zone de mission donnée.

49. Il convient toutefois de souligner que la réussite du système révisé dépendra du degré de participation et d'engagement des États Membres et des organisations intéressées.

B. Problèmes administratifs et budgétaires

50. Le Secrétariat compte s'attaquer au cours de l'exercice 2000/01 à plusieurs problèmes administratifs et budgétaires concernant les activités d'appui assurées au Siège pour les opérations de maintien de la paix, en concentrant son action sur quatre priorités :

a) Révision complète et mise à jour du Manuel des coûts standard pour les opérations de maintien de la paix;

b) Mise au point d'états d'inventaire normalisés permettant de fournir aux organes d'examen, en particulier au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des renseignements utiles et frais, présentés de manière transparente et faciles à exploiter;

c) Examen des lots d'équipement de départ de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi tels qu'ils sont conçus actuellement, compte tenu de l'intensification des activités de maintien de la paix à laquelle on assiste actuellement. Il s'agit d'examiner les arrangements actuels sous l'angle des quantités et de la composition des deux lots utilisés en ce moment et d'étudier une autre solution consistant à constituer un stock de réserve à la Base en achetant à l'avance certains éléments de matériel dont les délais de livraison sont très longs;

d) Examen de la répartition des responsabilités entre le Siège et le terrain.

51. Le montant des dépenses prévues et des crédits demandés a été calculé en tenant compte des éléments nouveaux dont il est fait état dans les paragraphes qui précèdent.

IV. Ressources nécessaires au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

Tableau 2

Montants totaux

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses juillet 1998- juin 1999	Montants approu- vés juillet 1999- juin 2000	Montants proposés juillet 2000- juin 2001
Postes	29 562 800	34 940 100	39 217 800
Personnel temporaire (autre que pour les ré- unions)	426 800	282 500	1 185 500
Consultants	—	39 000	—
Heures supplémentaires	167 300	142 000	152 000
Voyages	135 900	140 000	180 000
Formation	400 000	337 500	389 000
Services communs	1 753 300	2 290 300	2 704 700
Matériel informatique	375 500	217 300	330 100
Mobilier et matériel de bureau	—	—	30 000
Contributions du personnel	—	—	7 547 500
Montant brut des ressources	32 821 600	38 388 700	51 736 600
Recettes provenant des contributions du per- sonnel	—	—	(7 547 500)
Montant net des ressources	32 821 600	38 388 700	44 189 100
Total	32 821 600	38 388 700	51 736 600

Tableau 3
Effectifs globaux

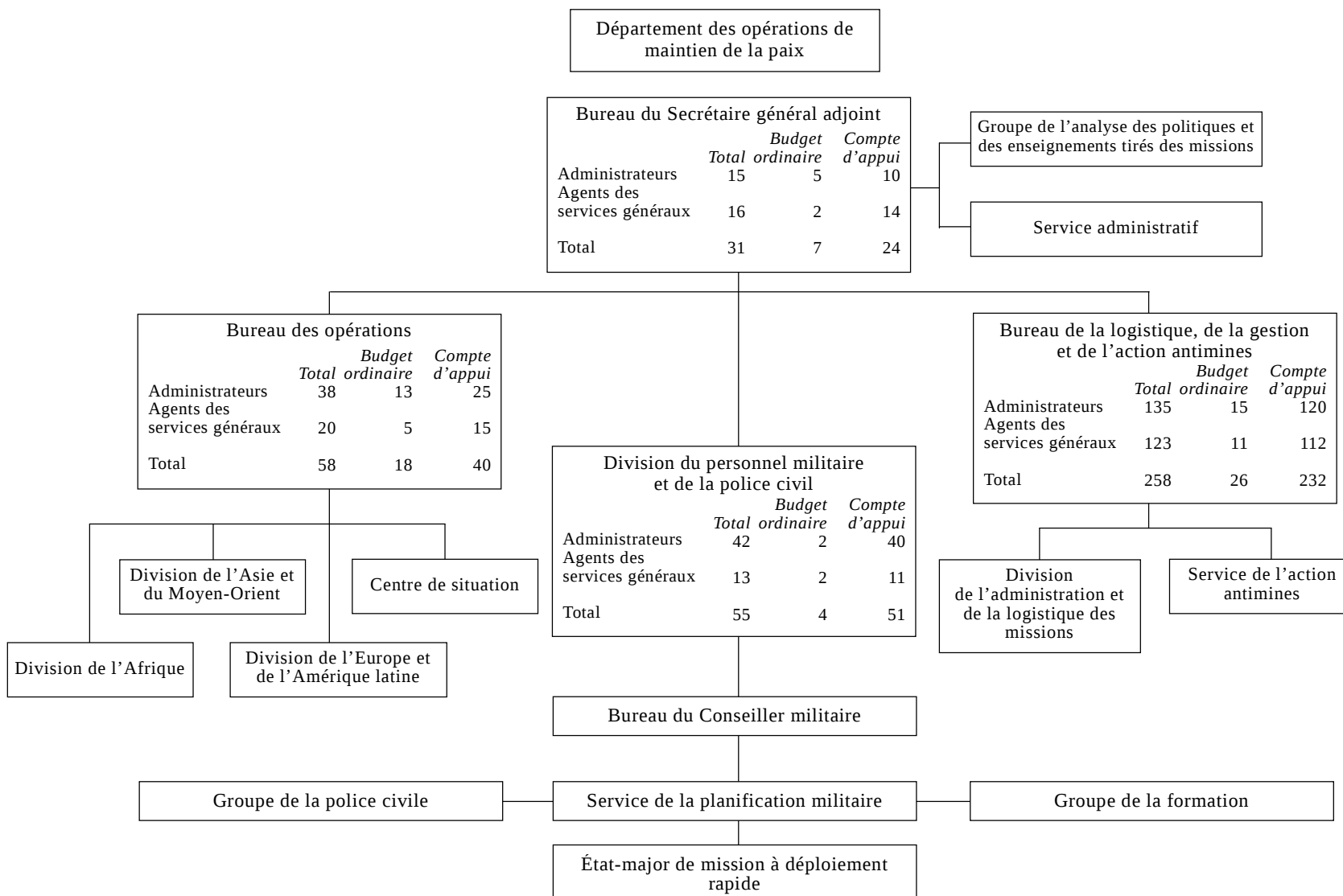
	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	4	4	—	—	—	—	4	4
Sous-Secrétaire général	4	4	—	—	—	—	4	4
D-2	18	19	2	2	—	—	20	21
D-1	30	29	9	9	3	3	42	41
P-5	52	53	29	30	7	7	88	90
P-4	71	71	119	119	28	28	218	218
P-3	65	66	102	103	27	27	194	196
P-2/P-1	47	46	7	7	6	6	60	59
Total partiel	291	292	268	270	71	71	630	633
Services généraux et catégories apparentées								
1re classe	46	46	10	10	15	15	71	71
Autres classes	403	403	189	191	91	91	683	685
Corps de métier	99	99	—	—	4	4	103	103
Total partiel	548	548	199	201	110	110	857	859
Total	839	840	467	471	181	181	1 487	1 492

A. Département des opérations de maintien de la paix

52. Le Département est chargé d'exécuter le programme de travail relatif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En tant qu'instrument opérationnel du Secrétaire général pour les opérations de maintien de la paix, il est chargé de conduire, gérer, diriger, planifier et préparer ces opérations, ainsi que de fournir un appui administratif et logistique, selon que de besoin, aux missions de bons offices, de diplomatie préventive, de rétablissement de la paix et d'aide humanitaire.

53. Depuis avril 1999, les activités du Département ont connu un développement spectaculaire du fait de la création de trois missions de grande envergure, au Timor oriental, au Kosovo et en République démocratique du Congo et de l'élargissement considérable des activités de maintien de la paix en Sierra Leone. La complexité des mandats met durement à contribution le Département, qui gère actuellement 16 opérations de maintien de la paix.

Organigramme du Département des opérations de maintien de la paix : 1er juillet 1999-30 juin 2000



Organigramme du Département des opérations de maintien de la paix :
1er juillet 2000-30 juin 2001

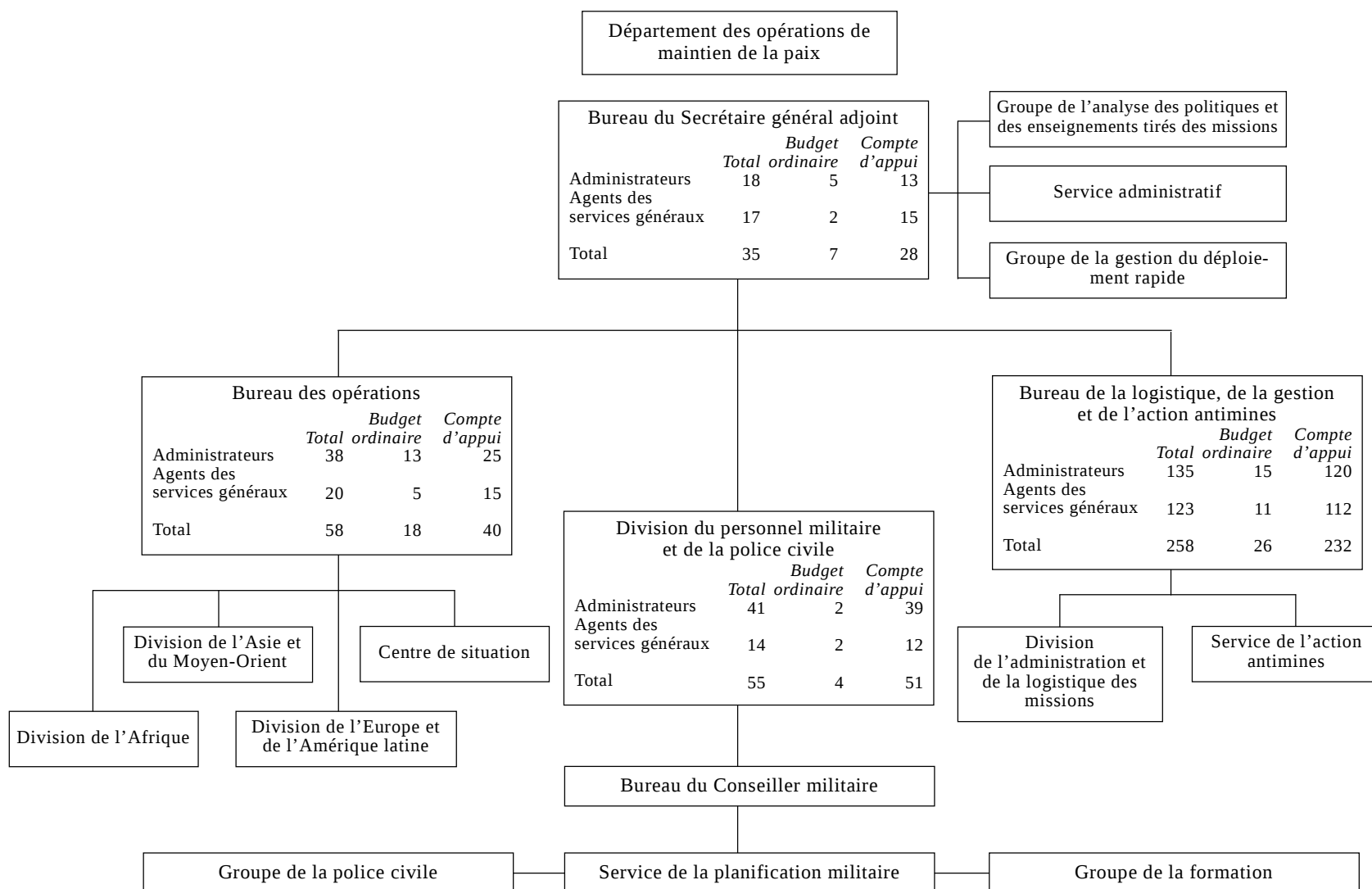


Tableau 4
Ressources nécessaires (Département des opérations de maintien de la paix)
(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses juillet 1998-juin 1999</i>	<i>Montants approu- vés juillet 1999- juin 2000</i>	<i>Montants proposés juillet 2000- juin 2001</i>
Postes	19 697 000	25 059 900	28 609 600
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	127 200	100 000	569 400
Consultants	—	39 000	—
Heures supplémentaires	127 300	120 000	120 000
Voyages	95 100	100 000	120 000
Formation	400 000	337 500	389 000
Services communs	437 700	665 300	781 100
Matériel informatique	375 500	205 500	313 000
Mobilier et matériel de bureau	—	—	30 000
Contributions du personnel	—	—	5 513 900
Montant brut des ressources	21 259 800	26 627 200	36 446 000
Recettes provenant des contributions du personnel			(5 513 900)
Montant net des ressources	21 259 800	26 627 200	30 932 100
Total	21 259 800	26 627 200	36 446 000

Tableau 5
Effectifs (Département des opérations de maintien de la paix)

	<i>Postes temporaires</i>							
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Compte d'appui</i>		<i>Fonds extrabud- gétaires</i>		<i>Total</i>	
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	1	1
Sous-Secrétaire général	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	4	5	—	—	—	—	4	5
D-1	5	4	8	8	—	—	13	12
P-5	5	5	19	20	1	1	25	26
P-4	7	7	81	81	3	3	91	91
P-3	4	4	82	83	9	9	95	96
P-2/P-1	7	7	5	5	1	1	13	13
Total partiel	35	35	195	197	14	14	244	246

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	9	9	—	—	9	9
Autres classes	20	20	143	145	3	3	166	168
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	20	20	152	154	3	3	175	177
Total	55	55	347	351	17	17	419	423

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Tableau 6
Postes

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	1	1
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	1	1	1	—	—	2	2
P-5	—	—	2	3	—	—	2	3
P-4	1	1	3	5	—	—	4	6
P-3	—	—	2	2	—	—	2	2
P-2/P-1	2	2	2	2	—	—	4	4
Total partiel	5	5	10	13	—	—	15	18
Services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	2	2	—	—	2	2
Autres classes	2	2	12	13	—	—	14	15
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	14	15	—	—	16	17
Total	7	7	24	28	—	—	31	35

Fonctions

54. Le Bureau du Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour le compte du Secrétaire général et formule, sur la base des mandats définis par le Conseil de sécurité, des politiques et des directives opérationnelles pour ces opérations. Le Bureau maintient les lignes de communication ouvertes avec les États Membres sur tous les aspects du maintien de

la paix. En outre, il assure la liaison avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et le Département de l'information et il entretient des rapports suivis avec les médias. Afin de faire mieux comprendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, des fonctionnaires du Bureau participent à des séminaires et à des conférences organisés par des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des établissements universitaires. Le Bureau se compose du Bureau du Secrétaire général adjoint proprement dit, du Groupe des politiques, de l'analyse et des enseignements tirés des missions et du Service administratif.

55. Le Groupe de l'analyse des politiques et des enseignements tirés des missions est un centre de réflexion qui produit des études et des analyses approfondies des questions nouvelles ayant trait aux politiques, aux procédures et aux doctrines à appliquer en matière de maintien de la paix. Outre les diverses demandes ponctuelles concernant l'analyse de textes et outre le maintien de relations avec des entités extérieures qui s'occupent de questions relatives à la paix et à la sécurité, les tâches les plus importantes du Groupe peuvent se ranger dans les catégories suivantes : réaliser des études théoriques à long terme et établir diverses directives opérationnelles, ou en clarifier le contenu; assurer des services à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et un appui aux États Membres dans leur série d'entretiens sur l'utilisation de la police dans les activités de maintien de la paix; aider à ce que la politique de maintien de la paix soit présentée de manière cohérente en apportant une contribution aux rapports et en participant aux groupes de travail interdépartementaux, etc.

56. En ce qui concerne son travail en matière de doctrine et de directives, le groupe réfléchit actuellement à des questions telles que celle de l'assistance que les opérations de maintien de la paix peuvent fournir aux civils en période de conflit armé, celle des directives relatives à la coopération entre opérations de maintien de la paix et éléments s'occupant de l'aide humanitaire ou des droits de l'homme et celle de la place du maintien de la paix dans les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

57. Pour ce qui est des services assurés à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, ils consistent en partie, pour le Groupe, à fournir au Comité spécial les rapports, projets de rapports et les notes de discussion qui peuvent l'intéresser, à assurer son organisation sur le plan administratif et à rédiger son rapport. Quant aux entretiens des États Membres sur le rôle de la police dans le maintien de la paix, le rôle du Groupe a consisté notamment à formuler des objectifs et des ordres du jour, à établir des rapports et à coordonner des actions de suivi.

58. Pour ce qui est d'aider à ce que la politique de maintien de la paix soit présentée de manière cohérente, le Groupe participe à des équipes spéciales ou groupes de travail tels que le Groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (Comité exécutif pour les affaires humanitaires); il participe aussi à l'initiative visant à coordonner l'action dans le domaine des armes légères, au Réseau de planification stratégique et au Groupe de référence du Comité permanent interorganisations.

59. Au cours de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, le programme de travail en matière d'enseignements tirés des missions a porté notamment sur les points suivants :

a) Poursuite d'une étude commencée l'année précédente concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion;

- b) Étude sur le déminage dans le cadre des activités de maintien de la paix;
- c) Projet sur l'application des enseignements tirés des opérations de maintien de la paix;
- d) Projet consistant à établir un récapitulatif des enseignements tirés de l'expérience de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et des Forces de paix des Nations Unies (FPNU);
- e) Étude de la Namibie après le départ du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition;
- f) Enrichissement du centre de documentation sur les enseignements tirés des missions.

60. Comme on l'a vu plus haut, l'étude concernant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion a été terminée en 1999, de même que le projet relatif à l'application des enseignements tirés des missions, qui avait fait appel à des études sur le terrain en Angola, en Géorgie et en Sierra Leone. Le projet portant sur la FORPRONU et les FPNU, ainsi que des études de la Namibie après le départ du GANUPT et du déminage, ont progressé et devraient être terminés en 2000. Quant à l'enrichissement du centre de documentation sur les enseignements tirés des missions, de grands pas ont été accomplis : achat d'ouvrages présentant des résultats d'études, création d'une base de données reliant les missions en cours, informatisation de toute la documentation compte tenu des recommandations du Bureau des services de contrôle interne.

61. Les éléments suivants figuraient au programme de travail relatif aux enseignements tirés des missions pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 :

- a) Un projet portant sur l'application des enseignements tirés des missions sur le terrain;
- b) Une étude des enseignements tirés des opérations de police civile menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- c) Une étude des enseignements tirés des opérations de déminage menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix;
- d) Une étude sur la prise en compte systématique des sexospécificités dans les activités de maintien de la paix;
- e) L'étude sur la Namibie après le départ du GANUPT;
- f) Enrichissement du centre de documentation sur les enseignements tirés des missions;
- g) Un projet sur les principes et directives issus de l'étude du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, mené en étroite collaboration avec le Groupe de la formation.

62. Le Service administratif assure les services d'appui pour le département dans les domaines des finances, de la gestion du personnel et de l'appui administratif, et est notamment responsable de la gestion financière et d'établissement des rapports sur les résultats obtenus.

63. L'activité du Service administratif continue de se caractériser par une lourde charge de travail sur le plan du recrutement et des affectations.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 7

Service administratif

	1997/98	1998/99	1999/00 ^a
Affectations et promotions	25	141	159
Opérations administratives concernant le personnel	1 672	1 700	1 650
Autorisations de voyage	327	358	350

^a Prévisions

Ressources

64. Pour l'exercice en cours, le Bureau du Secrétaire général adjoint dispose, comme on le voit dans le tableau 6, de 24 postes financés au moyen du compte d'appui, qui se répartissent comme suit :

Tableau 8

Postes financés au moyen du compte d'appui

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents de la catégo- rie des services gé- néraux et des caté- gories apparentées
Bureau du Secrétaire général adjoint	4	7
Groupe de l'analyse des politiques et des enseignements tirés des missions	3	1
Service administratif	3	6

65. Pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, compte tenu du redéploiement du Groupe de la gestion du déploiement rapide, qui précédemment s'appelait État-major de mission à déploiement rapide et était rattaché à la Division de la police militaire et civile, deux postes P-4 seraient réaffectés au nouveau Groupe au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint. Le Groupe serait dirigé par un civil fonctionnaire supérieur (P-5) qui serait secondé par un agent des services généraux. Il est donc proposé de créer un poste P-5 et un d'agent des services généraux (autres classes).

2. Bureau des opérations

Tableau 9

Postes

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	2	3	—	—	—	—	2	3
D-1	3	2	2	2	—	—	5	4
P-5	2	2	4	4	—	—	6	6
P-4	3	3	8	8	—	—	11	11
P-3	2	2	11	11	—	—	13	13
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	13	13	25	25	—	—	38	38
Services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	5	15	15	—	—	20	20
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	5	5	15	15	—	—	20	20
Total	18	18	40	40	—	—	58	58

Fonctions

66. Le Bureau des opérations encadre la mise en oeuvre des activités prescrites par le Conseil de sécurité lorsqu'il crée des opérations de maintien de la paix et/ou charge le Secrétaire général de les planifier. Il entre notamment dans ses attributions de coordonner les apports émanant d'autres départements, organismes et programmes et d'en faire la synthèse, de fournir un soutien aux parties en conflit et aux autres parties intéressées, aux membres du Conseil de sécurité et aux pays fournissant des contingents ou des ressources, et d'établir les rapports que le Secrétaire général est tenu de présenter au Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix. De façon générale, le Bureau des opérations doit jouer un rôle moteur dans la recherche d'un accord, la négociation et la mise en oeuvre de solutions aux problèmes qui surgissent dans son domaine de compétence. La difficulté de sa tâche est fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment de la nature du mandat des opérations, de la volonté manifestée par les parties de résoudre pacifiquement leur différend et de coopérer avec l'ONU dans la mise en oeuvre des mandats formulés par le Conseil de sécurité, et du rôle qu'acceptent d'assumer d'autres parties prenantes (organisations régionales, États Membres intéressés, etc.) en fournissant l'appui politique, le personnel, les moyens logistiques et les ressources financières nécessaires au déroulement d'un processus de paix.

67. La multiplication des activités de maintien de la paix au cours de l'année écoulée a posé des problèmes au Département des opérations de maintien de la paix, Bureau des opérations compris. Les nouvelles opérations mises en place au Kosovo et au Timor oriental ont été dotées de mandats sans précédent du fait qu'elles doivent exercer des pouvoirs d'administration publique. De plus, la mise en place d'institutions fait désormais partie intégrante de nombreuses opérations de maintien de la paix. De ce fait, la planification, le déploiement et la gestion des opérations comprennent de nombreuses tâches d'un type nouveau. Afin de concourir à l'exécution de ces tâches, le Bureau, en application de la résolution 54/243 de l'Assemblée générale, a été doté à la fin de 1999 de personnel supplémentaire chargé de participer à la planification et à la gestion de ces activités.

68. Le Bureau des opérations dirige le processus de planification en en fixant le cadre général, en définissant différentes lignes de conduite possibles, en supervisant les missions de reconnaissance sur le terrain, ainsi qu'en coordonnant les contributions fournies par les différents services au sein du Département et d'autres entités (portant, par exemple, sur les aspects militaires, les activités de police, les aspects humanitaires, électoraux, les droits de l'homme, et d'autres aspects tels que la logistique, les services d'appui et les effectifs nécessaires) et en en faisant la synthèse dans un plan global à soumettre à l'approbation du Conseil de sécurité. Il a également appuyé les travaux de la Commission internationale d'enquête au Rwanda et continue à réunir des informations pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, répondant à de fréquentes demandes émanant de ce Tribunal. Il prépare en outre des dossiers et répond à des demandes ponctuelles de rapports et de renseignements émanant du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Secrétaire général, de gouvernements et d'autres organes internationaux.

69. Le Bureau est dirigé par un sous-secrétaire général et se compose de trois divisions (Division de l'Afrique, Division de l'Asie et du Moyen-Orient et Division de l'Europe et de l'Amérique latine) et du Centre de situation.

70. Le Sous-Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats sont chargés de coordonner le travail du Bureau des opérations et de donner des avis sur les modes d'action et les aspects opérationnels. Le volume de travail du Bureau a fortement augmenté l'an passé par suite de la multiplication des activités de maintien de la paix.

71. La création de la MINUSIL le 22 octobre 1999 et de la MONUC le 30 novembre 1999, puis leur élargissement en vertu respectivement de la résolution 1289 (2000) et de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité, ont encore ajouté à la charge de travail de la Division de l'Afrique, déjà fort lourde. Or, ces missions surviennent à un moment où la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) éprouve à nouveau des difficultés pour faire appliquer le plan de règlement. La Division s'occupe encore des dernières questions à régler relativement à l'Angola. Elle encadre et coordonne par ailleurs la mise au point d'un plan d'urgence pour une éventuelle opération consacrée au conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie, et redouble d'efforts pour étoffer les capacités africaines de maintien de la paix et de coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En outre, le personnel continue à suivre nombre de problèmes touchant des opérations des Nations Unies achevées (Rwanda, Libéria, Somalie) et d'autres questions, répondant notamment aux demandes de renseignements d'États

Membres, de parlements, de commissions internationales d'enquête et de journalistes.

72. Toutes les missions engagées en Afrique sont des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Nombre d'entre elles se déroulent dans des zones extrêmement instables, où, comme dans d'autres régions, les blessures de la guerre ne sont pas encore refermées, et les parties n'ont pas encore suffisamment rétabli la confiance pour coopérer pleinement à la réalisation des activités dont les missions sont chargées. La sécurité du personnel des Nations Unies dans ces zones, laissant souvent à désirer, exige une surveillance constante et vigilante du Siège, appelé à assurer des consultations étroites. Là encore, ces opérations, présentant des volets multiples, exigent des activités intenses de consultations et de coordination avec l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les partenaires bilatéraux. Un autre facteur de complexité est que ces opérations sont amenées à traiter sur place avec de nombreuses parties dont les positions ne cessent d'évoluer et dont les filières hiérarchiques sont floues.

73. Pour donner un exemple du travail que cela entraîne, on peut citer pour 1999 le cas de la MONUSIL, suivie de la MINUSIL, pour lesquelles il a fallu, pour assurer l'encadrement nécessaire, plus de 300 télégrammes traitant de questions de fond, souvent fort longs, 11 réunions avec les pays fournissant des contingents, de nombreuses réunions pour informer le Conseil de sécurité, et 40 notes d'information destinées au Secrétaire général et à d'autres hauts responsables. À tout cela s'ajoutaient des communications téléphoniques et des messages électroniques quotidiens, trop nombreux pour qu'on en ait tenu le compte. La Mission récemment créée en République démocratique du Congo, la MONUC, est elle aussi complexe à gérer, car il y a plus de neuf parties au conflit. Il faut donc préparer pour le personnel de terrain des instructions extrêmement délicates, de même que des recommandations à l'intention du Secrétaire général. Au cours du deuxième trimestre de 1999, le Bureau a rédigé plus de 35 notes de synthèse pour le Secrétaire général et de nombreuses notes d'information pour le Conseil de sécurité, et envoyé plus de 300 télégrammes sur le terrain pour assurer l'encadrement de fond, sans compter nombre d'autres communications.

74. La Division de l'Europe et de l'Amérique latine est chargée de certaines des opérations de maintien de la paix les plus actives – MINUK, Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), Mission des Nations Unies en Géorgie (MONUG), Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) et MIPONUH. La MINUK, par exemple, est une opération dont le mandat comme la structure sont sans précédent. La complexité et le nombre des problèmes à traiter jour après jour font qu'elle donne lieu au volume de travail le plus chargé de la Division.

75. L'Organisation des Nations Unies a en fait reçu pour mandat d'assurer l'administration intérimaire du Kosovo (République fédérale de Yougoslavie). La structure de cette mission est unique aussi par les arrangements de coopération conclus avec les organisations régionales, qui encadrent certains des éléments centraux de la Mission sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général. La mission présente un caractère hautement politique, qui lui vaut l'attention constante du Conseil de sécurité. Pour la gérer, on est amené à consulter fréquemment le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, et à maintenir consultations et coordination avec les hauts responsables d'organisations régionales [Union européenne

(UE), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)], d'institutions des Nations Unies et d'autres départements du Secrétariat. On est obligé de s'entretenir régulièrement avec le Bureau des affaires juridiques pour régler les questions juridiques sans précédent, et fort difficiles, auxquelles la MINUK doit répondre. Au cours des six mois écoulés entre la création de la Mission et la fin de l'année, la Division a rédigé à son intention plus de 400 télégrammes pour donner des instructions et demander des informations, elle a établi quelque 200 notes de synthèse à l'intention du Secrétaire général et d'autres hauts responsables, participé à 37 réunions avec le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale, et rendu compte toutes les semaines, et parfois tous les jours, au Conseil de sécurité, aux pays donateurs et à d'autres groupes d'appui. Les statistiques d'activité montrent que la création de la MINUK a plus que doublé le volume de travail de la Division. Outre ses activités touchant les missions, la Division a dû établir en 1999 le rapport à l'Assemblée générale sur Srebrenica (A/54/549).

76. On prévoit que le volume de travail pour les autres missions dont la Division est chargée, notamment la MONUP, la MONUG et la MINUBH, demeurera important pendant l'année à venir. Du fait de l'évolution récente des événements touchant la MONUP, on prévoit un regain d'activité touchant le rôle du Chef du Groupe d'observateurs militaires et la coordination correspondante, au Siège, avec les missions permanentes intéressées, dont on espère qu'il fera avancer l'exécution du mandat de ladite Mission. La situation à la MONUG risque de demeurer instable, vu les événements politiques dans la région et la façon dont y évolue la sécurité, et la Division devra donc continuer à la suivre de très près. Les attributions de la MINUBH, actuellement l'une des plus grosses opérations de maintien de la paix, comportent plusieurs volets. Elle exécute son mandat en coopération étroite avec d'autres organisations, sous la surveillance des États Membres, et le Conseil de sécurité s'y intéresse de près. Elle exigera encore un contrôle et une coordination étroits de hauts responsables. La MIPONUH, qui devrait toucher à sa fin dans les prochains mois, avec les interventions délicates que cela appellera (notamment les consultations préluant à la création d'une nouvelle mission en Haïti), continuera à exiger une attention soutenue de la Division.

77. Des huit opérations dont s'occupe la Division de l'Asie et du Moyen-Orient, cinq sont consacrées aux conflits les plus prolongés et les plus tenaces de toute l'histoire du maintien de la paix aux Nations Unies. On prévoit que l'année à venir verra un regain d'activité dans les trois missions consacrées au conflit arabo-israélien, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), surtout si la reprise des négociations aboutit à un accord. Dans la région du Cachemire, les nouvelles activités militaires entre l'Inde et le Pakistan ont continuellement tenu le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan en état d'alerte. À Chypre, aux efforts déployés par le Secrétaire général dans la recherche d'une solution durable correspond un rôle plus dynamique assumé par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), qui cherche à faciliter les relations entre les communautés de l'île en exerçant ses fonctions de maintien de la paix. Ces cinq missions, de même que la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), concourront à la stabilité dans leurs régions respectives, où les perturbations sont fréquentes.

78. Le volume de travail de la Division a connu une augmentation spectaculaire depuis qu'a été créée l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), globalement responsable de l'administration du Timor oriental, et habilitée à y exercer tous les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Elle porte l'ensemble des responsabilités d'un gouvernement central, notamment celles de la mise en place de la fonction publique et des services sociaux, de la sécurité et du maintien de l'ordre, ainsi que de la coordination et de la prestation de l'assistance humanitaire, et de l'aide au relèvement et au développement. L'ATNUTO est chargée de former et de mettre en place au Timor oriental une fonction publique et une force de police civile. Le Département des opérations de maintien de la paix est le service du Secrétariat qui porte la responsabilité principale de la coopération et de la coordination avec les institutions des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les pays donateurs, responsabilité qu'elle assume par l'intermédiaire de l'équipe spéciale sur le Timor oriental, par des réunions de travail quotidiennes entre départements, et par de nombreuses réunions ponctuelles groupant divers participants. Les réunions avec les États Membres, individuellement et en groupe, sont fréquentes aussi. Le Conseil de sécurité est tenu constamment au courant des événements. La Mission, qui suscite un grand intérêt parmi les gouvernements des États Membres, est suivie de près par les échelons les plus élevés du Secrétariat.

79. Le Centre de situation est chargé de faire diffuser rapidement l'information en provenance du terrain aux responsables du Département, de maintenir des contacts permanents avec toutes les missions, et d'être doté à tout moment des moyens voulus pour gérer une crise et réunir une équipe spéciale opérationnelle dans les délais les plus brefs. Il tient à jour et diffuse des informations pertinentes aux fonctionnaires participant à la planification des opérations de maintien de la paix et ayant des attributions opérationnelles. Il réunit par exemple des rapports de recherche bibliographique sur l'histoire d'un conflit, ainsi que des renseignements sur les infrastructures en place, et les facteurs géographiques et socio-économiques à l'oeuvre dans une zone où l'on envisage une mission, ce qui est utile pour la planification.

80. Au cours de l'année écoulée, les services du Centre ont été de plus en plus sollicités à la suite de la création de la MINUK, de l'ATNUTO, de la MINUSIL et de la MONUC. Le nombre d'appels reçus par le point de contact accessible 24 heures sur 24 pour les opérations de maintien de la paix, par exemple, est passé dans l'année de 70 000 à 80 000. Le nombre de comptes rendus de situation quotidiens qu'il rédige sur certaines opérations de maintien de la paix a également augmenté, notamment sur la MINUK et l'ATNUTO. Ce service a été créé en 1998 : l'année passée, le Centre en a rédigé quelque 270, contre 30 en 1998. Un autre élément qui a modifié le travail du Centre de situation l'an dernier est l'introduction des vidéoconférences. Le Centre en a animé au total 96 en 1999.

Tableau 20
Centre de situation : activités

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Comptes rendus de situation quotidiens sur les opérations de maintien de la paix	252	252	252	252	252	252
Résumés analytiques quotidiens	–	–	252	252	252	252
Rapports sur des sujets particuliers	–	–	–	15	30	270
Notifications de pertes aux États Membres	286	636	202	325	102	214
Vidéoconférences	–	–	–	–	–	96
Exposés présentés lors des réunions des équipes d'action de crise	–	–	10	21	35	60
Communications avec de hauts responsables	–	–	5	80	100	120
Exposés présentés à des visiteurs du Centre de situation (nombre approximatif)	–	–	1 200	1 500	2 000	2 000
Rapports d'enquête et de recherche	–	–	208	316	316	74

Statistiques de la charge de travail

81. Les statistiques de la charge de travail pour le Bureau des opérations pour 1999 reflètent la complexité des mandats de maintien de la paix, en particulier de ceux des missions créées l'année passée. Les tâches plurifonctionnelles, répondant à divers besoins sectoriels, continuent à faire partie intégrante des opérations de maintien de la paix. Les mandats de deux des quatre opérations pluridimensionnelles créées l'année dernière – la MINUK et l'ATNUTO – sont encore plus larges, et comprennent l'exercice du pouvoir exécutif. Ces opérations sont déployées dans des zones de conflit civil où la situation pourrait demeurer extrêmement instable. Étant donné la complexité de leurs mandats et la fragilité du processus de paix, le Conseil de sécurité suit de près l'évolution de la situation et demande que le Département des opérations de maintien de la paix le tienne informé en permanence. Par exemple, l'année dernière, le Département a présenté près de deux fois plus d'exposés oraux au Conseil de sécurité qu'en 1998 (167 en 1999 contre 92 en 1998).

82. De par la nature de ces opérations, leur gestion suppose une coordination très étroite entre les organismes des Nations Unies, les États Membres intéressés, les pays qui fournissent des contingents et les donateurs. L'Organisation des Nations Unies ne peut mettre en oeuvre des opérations pluridimensionnelles de grande envergure à elle seule. Le Secrétariat doit faire appel à des entités dotées des connaissances spécialisées nécessaires. Ainsi, on a recours à la Banque mondiale et au FMI pour les questions de développement économique et budgétaire et aux institutions spécialisées et aux programmes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du commerce (OIC) et l'Organisation mondiale du travail (OIT), pour les questions relevant de leurs mandats respectifs. Une coopération étroite avec des organisations

régionales comme l'OSCE, l'Union européenne, l'OUA, l'OTAN et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) est également nécessaire.

83. Pour intégrer les différentes institutions et organisations dans la structure d'une opération de maintien de la paix placée sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, il faut veiller à ce que l'interaction soit constante, de manière à ce que chaque entité puisse apporter la meilleure contribution possible au processus de développement, au processus politique et à la consolidation de la paix. C'est au Bureau des opérations qu'il incombe d'assurer cette coordination. Cela consiste essentiellement à organiser des réunions interdépartements et interorganisations ainsi que des réunions avec les États Membres intéressés, de manière à débattre des besoins et des problèmes et à parvenir à un consensus sur les questions soulevées. Cette tâche apparaît dans les statistiques de la charge de travail du Bureau. Le nombre d'équipes spéciales, composées de représentants de différents départements du Secrétariat et d'organismes des Nations Unies, qui ont été présidées par le Département des opérations de maintien de la paix ou au sein desquelles le Département était représenté, a plus que doublé l'année dernière, passant de 146 en 1998 à 297 en 1999. L'an passé, le Département a commencé à organiser des vidéoconférences pour permettre, par l'intermédiaire du Centre d'opérations, aux représentants de divers départements et organismes à New York, Genève et Rome de dialoguer avec leurs homologues des missions, dans le cadre de réunions quotidiennes ou hebdomadaires de coordination et d'élaboration des politiques. Le Département a organisé 96 vidéoconférences au cours de l'année. Le nombre d'équipes d'action de crise chargées de relayer l'information auprès des départements et des États Membres, en particulier dans les situations de crise, a lui aussi augmenté, passant de 35 en 1998 à 60 en 1999.

84. Ces statistiques montrent qu'on ne peut évaluer le travail du Bureau des opérations sur la seule base de sa production écrite. Il faut aussi prendre en compte le temps et le travail considérables que suppose la coordination de l'élaboration des procédures, politiques et directives nécessaires à la gestion des opérations du type de celles qui ont été lancées ces dernières années.

Tableau 11
Ampleur des activités appuyées par le Bureau des opérations

Activités	1995	1996	1997	1998	1999
Nombre de missions en cours en fin d'année	16	16	15	16	17
Nombre de pays qui fournissent des contingents, des observateurs militaires et des policiers civils	76	69	71	77	88
Nombre de nouvelles missions créées	4	3	4	3	4
Nombre de missions liquidées	4	3	5	2	3
Nombre de missions planifiées	6	5	5	5	6
Nombre de modifications apportées au mandat des missions (élargissement/réduction)	2	1	1	1	8

Tableau 12
Indicateurs quantifiables reflétant la charge de travail

	1995	1996	1997	1998	1999
Rapports du Secrétaire général adressés au Conseil de sécurité	79	65	59	70	61
Lettres adressées par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité	58	47	71	55	51
Notes d'information destinées au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et à d'autres fonctionnaires de rang supérieur	–	1 070	1 180	1 316	1 277
Bulletins hebdomadaires concernant toutes les opérations de maintien de la paix, adressés au Conseil de sécurité	–	48	48	52	52
Participation aux séances du Conseil de sécurité	–	–	79	92	167
Réunions d'États fournissant des contingents, présidées par le Conseil de sécurité ou le Département	–	57	74	79	92
Nombre d'équipes et de groupes de travail présidés par le Département	–	33	48	41	119
Nombre d'équipes et de groupes de travail au sein desquels le Département était représenté	–	97	106	105	178
Trafic télégraphique (nombre estimatif de télégrammes envoyés, fondé sur une moyenne mensuelle)	–	–	3 600	3 324	3 295

Ressources

85. Pour la période en cours, le Bureau des opérations dispose de 40 postes imputés sur le compte d'appui, ventilés comme indiqué au tableau 13 ci-après :

Tableau 13
Postes imputés sur le compte d'appui

	Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Catégorie des services généraux et catégories apparentées
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	1
Division de l'Afrique	3	3
Division de l'Asie et du Moyen-Orient	4	4
Division de l'Europe et de l'Amérique latine	2	4
Centre de situation	15	3

86. À la différence des autres divisions, qui sont dirigées par des directeurs de grade D-2, la Division de l'Europe et de l'Amérique latine a à sa tête un poste D-1. Cette anomalie est due à des raisons historiques. Jusqu'à la fin de 1995, la Division était responsable des opérations en Amérique centrale, en Haïti et en Géorgie, mais toutes les activités du Département des opérations de maintien de la paix touchant aux Balkans (essentiellement la FORPRONU) étaient gérées directement par le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Après la liquidation de la FORPRONU et la signature des Accords de Dayton, la Division est devenue responsable des nouvelles missions entreprises dans la région [MINUBH, MONUP, Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) et

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)]. La charge de travail et les responsabilités de la Division s'en sont trouvée extrêmement alourdies, ce qui aurait amplement justifié le reclassement du poste de directeur à D-2, mais cela n'a pu être fait à l'époque. Comme nous l'avons vu plus haut, la création de la MINUK en 1999 a encore accru la charge de travail de la Division, tant du point de vue de la quantité que de la complexité, et a alourdi les responsabilités politiques et administratives du Directeur par intérim. Il devient donc urgent de corriger cette anomalie.

87. Le poste D-1 de la Division est imputé au budget ordinaire. Pour les raisons citées plus haut, il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver, à titre exceptionnel, le reclassement du poste D-1 de la Division à D-2, avec effet au 1er juillet 2000. À l'heure actuelle, on ne demande pas de ressources additionnelles au titre du budget ordinaire. Des crédits supplémentaires pourront être demandés dans le cadre du premier rapport d'exécution concernant le budget-programme pour l'exercice 2000-2001.

3. Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines

Tableau 14

Postes

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	3	3	—	—	4	4
P-5	2	2	10	10	1	1	13	13
P-4	3	3	38	38	3	3	44	44
P-3	2	2	66	66	9	9	77	77
P-2/P-1	5	5	3	3	1	1	9	9
Total partiel	15	15	120	120	14	14	149	149
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	7	7	—	—	7	7
Autres classes	11	11	105	1-5	3	3	119	119
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	11	11	112	112	3	3	126	126
Total	26	26	232	232	17	17	275	275

Fonctions

88. Le Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines dirige et coordonne toutes les activités de soutien logistique et d'appui administratif pour les missions sur le terrain, y compris le recrutement, l'administration, le financement et

les achats. Il est chargé de l'élaboration et de l'application de mesures et de procédures concernant l'appui à fournir aux opérations de maintien de la paix et aux missions sur le terrain; il assure la liaison et mène les négociations avec les États Membres et les diverses organisations en ce qui concerne les contributions aux opérations de maintien de la paix, et élabore et promulgue des mesures et des réglementations administratives et financières et relatives à la gestion du matériel pour les missions sur le terrain, dans le contexte du Règlement du personnel, du Règlement financier et des procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies.

89. Le Bureau est dirigé par un Sous-Secrétaire général et se compose de la Division de l'administration et de la logistique des missions et du Service de l'action antiminines.

90. La Division de l'administration et de la logistique des missions traduit les plans d'opérations en plans d'appui et les met en oeuvre. Les fonctions d'appui couvrent quelque 25 domaines d'activité distincts, la plupart supposant des compétences spécialisées : communications; informatique; système de contrôle des avoirs sur le terrain; administration des contrats; gestion du parc de véhicules; appui aérien; sécurité aérienne; contrôle des mouvements; expédition; fournitures (eau, carburant, vivres, pièces d'uniforme); contrats de louage de services; opérations logistiques; appui médical; valise diplomatique, courrier et services administratifs; génie (infrastructure, préfabriqués, construction); production d'énergie; eau et assainissement; opérations de déminage; administration du personnel; recrutement; voyages; demandes de remboursement; budgets et exécution des budgets; gestion financière; cadre réglementaire et instructions permanentes. Généralement, l'intensification des activités due à la mise en place d'une nouvelle mission a des conséquences sur les résultats obtenus dans plusieurs ou la totalité des domaines susmentionnés. Lorsque cette intensification est due à la création d'une opération de grande envergure supposant un effort majeur de la part de la Division, la plupart des activités relatives à des missions préexistantes sont reportées, ce qui a pour résultat d'accroître le retard accumulé ou de limiter les possibilités de contrôle, ce qui est encore aggravé par le fait que ces missions perdent parfois du personnel en faveur des missions nouvellement créées.

91. La multiplication des activités de maintien de la paix en 1999 a eu pour conséquence d'augmenter considérablement les besoins en matière d'appui. Cette augmentation n'est pas attribuable uniquement à la hausse brutale des budgets des missions, du nombre de fonctionnaires, de militaires, de membres de la police civile et d'observateurs militaires, mais aussi à la complexité croissante des mandats. En conséquence, les capacités de la Division de l'administration et de la logistique des missions doivent être renforcées pour lui permettre de faire face à la charge de travail supplémentaire et de gérer de manière efficace les questions administratives et logistiques complexes que pose l'organisation des missions.

92. La Division de l'administration et de la logistique des missions comprend trois unités administratives en plus du Bureau du Directeur : le Service de gestion financière et d'appui, le Service de la logistique et des communications et le Service de la gestion du personnel.

93. Le Bureau du Directeur de la Division de l'administration et de la logistique des missions administre, oriente et coordonne les activités de la Division dans son ensemble. Il fait entreprendre, au sein des services concernés, des examens du cadre réglementaire, notamment des politiques, processus et procédures; examine et ap-

prouve les diverses initiatives visant à améliorer la capacité opérationnelle de la Division à mettre en place des opérations sur le terrain et à les gérer efficacement; assure la liaison avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat pour les opérations relevant de leur compétence, avec d'autres entités extérieures au Département des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'avec les États Membres et les organes délibérants et participe aux réunions intergouvernementales. Le Bureau gère les ressources de la Division, veille à l'application des mesures de contrôle interne et du principe de la responsabilité, établit et analyse les besoins en matière de suivi et d'évaluation des programmes. Il coordonne les activités entreprises par les unités administratives de la Division sur des questions communes à différents services et celles qui intéressent toutes les opérations de maintien de la paix.

94. Le Service de gestion financière et d'appui gère les comptes des opérations de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et de diplomatie préventive et des fonds d'affectation spéciale liés aux activités de maintien et de rétablissement de la paix, depuis leur lancement jusqu'à leur achèvement, et fournit des services d'appui connexes. Il coordonne, établit et soumet au Contrôleur des propositions relatives au financement de missions sur le terrain, nouvelles ou élargies pour examen, mise au point et présentation aux organes délibérants. Il examine et analyse les demandes de ressources, s'assure de leur bien-fondé et veille à ce qu'elles soient présentées sans retard au Contrôleur. Il apporte son concours aux départements organiques et aux missions sur le terrain afin d'assurer la gestion et le contrôle efficaces des ressources et fournit régulièrement des conseils sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Il examine, vérifie et certifie les demandes présentées par les gouvernements en ce qui concerne les remboursements de fournitures et de services, les indemnisations en cas de décès et d'invalidité et les remboursements au titre de l'utilisation du matériel appartenant aux contingents. En consultation avec les missions et les services opérationnels du Siège, il ordonnance les paiements dus au titre de l'assurance mondiale pour les véhicules (en collaboration avec la Section des assurances), des communications par satellite privé, du transit de marchandises, de l'exploitation d'avions et hélicoptères et autres services commerciaux. Il fait réviser les instruments relatifs à la politique financière en tenant compte des enseignements tirés des missions ainsi que des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et des décisions de l'Assemblée générale, et coordonne l'application des nouvelles méthodes et procédures. Il gère la liquidation des comptes des missions pour ce qui est de la cession du matériel, des fournitures et autres avoirs et du règlement des demandes de remboursement. Il coordonne l'application des modalités de contrôle interne et de vérification concernant toutes les missions et la Division.

95. Le Service de la logistique et des communications assure la jonction entre les plans, mandats et budgets, d'une part, et les multiples aspects pratiques liés au montage, à la gestion et à la liquidation des opérations de maintien de la paix sur le terrain et aux communications avec celles-ci, de l'autre. Les tâches qui lui incombent sont donc complexes et variées.

96. Le Service de la logistique et des communications est chargé d'élaborer une doctrine et une politique en matière de logistique et de communications, et de donner des conseils techniques et pratiques aux missions sur toutes les questions touchant les transports, le ravitaillement, l'infrastructure, les communications et le traitement électronique de l'information. Il élabore et gère également les plans de préparation logistique du Département pour appuyer les missions nouvelles ou élar-

gies, y compris la gestion des lots d'équipement de départ et du matériel de réserve de la Division de l'administration et de la logistique des missions en dépôt à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Il élabore des plans de soutien logistique pour les missions nouvelles ou élargies, participe à des missions d'enquête technique en établissant des spécifications pour le matériel, les fournitures et les services, aide à déterminer les incidences financières de telles missions et envoie des équipes sur le terrain pour superviser la mise en oeuvre des plans de soutien logistique au cours de la phase primordiale de démarrage pour les nouvelles missions.

97. Le Service étudie s'il y a lieu d'exécuter des travaux, de rénover ou d'agrandir les locaux d'hébergement et de travail du personnel civil et militaire, les installations de distribution et de stockage d'eau et de carburant, d'assainissement et de production d'électricité pour les missions sur le terrain; évalue les besoins des missions en matière de transmissions, de traitement électronique de l'information, de transport aérien et de surface et gère le programme de sécurité aérienne des Nations Unies; organise le transport stratégique de troupes et de matériel à destination et en provenance des zones de mission, par voie aérienne ou maritime; conçoit, installe et gère la base de données informatisée du Département sur la gestion du matériel à l'échelle mondiale (système de contrôle logistique des missions sur le terrain); fournit des conseils médicaux spécialisés pour les opérations de maintien de la paix; gère la fourniture de produits et de services médicaux pour le Département; arrête les modalités d'approvisionnement pour les besoins des missions et veille à ce que ces besoins soient satisfaits en transférant du matériel entre les missions (y compris le matériel de réserve de la Division de l'administration et de la logistique des missions), en présentant des demandes d'achat de biens ou de services qui seront fournis par des entreprises privées, ou en adressant une lettre d'attribution à un État Membre. Le Service définit des spécifications et formule des propositions concernant les impératifs techniques et les aspects contractuels de la fourniture de biens et de services. Il examine les soumissions et les propositions en tenant compte des critères techniques, des délais de livraison et d'autres facteurs importants sur le plan logistique.

98. Le Service de la logistique et des communications évalue également, du point de vue logistique, les propositions concernant le matériel appartenant aux contingents et le soutien autonome faites par les États qui fournissent des contingents pour les nouvelles missions et les missions existantes, forme le personnel des missions aux tâches liées à l'établissement et à la certification des rapports d'inspection du matériel et vérifie la concordance entre les apports effectifs et les indications qui figurent dans les mémorandums d'accord pertinents concernant le matériel appartenant aux contingents pour les remboursements aux pays qui fournissent des contingents.

99. Le Service établit des cahiers des charges pour les nouveaux contrats, gère les contrats signés et les lettres d'attribution pour la fourniture de biens et de services logistiques et les chefs de section du Service sont maintenant responsables, à l'échelle mondiale, de la gestion du matériel dans leur domaine de spécialisation et sont habilités à certifier tous les achats effectués dans le cadre de contrats mondiaux passés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il est chargé de traiter les cas de passation par profits et pertes de biens soumis au Comité de contrôle du matériel du Siège et gère la cession du matériel appartenant à l'ONU au moment de la liquidation des missions.

100. Le Service de la gestion du personnel est chargé d'anticiper, de définir et de satisfaire les besoins des missions en personnel civil et de veiller à ce que ce personnel soit bien déployé, encadré et administré. Il joue un rôle important pendant toute la durée de la mission, depuis la planification jusqu'au départ en passant par l'exécution.

101. Au cours de la période budgétaire considérée, le Service a continué de se livrer aux activités suivantes : définition des besoins des missions en personnel, contrôle et gestion des tableaux d'effectifs, des postes et des vacances de poste; sélection et recrutement du personnel civil international, puis affectation aux missions; organisation des voyages du personnel civil international, des observateurs militaires et des membres de la police civile; administration du personnel civil international affecté à des missions sur le terrain (contrats, rémunérations, prestations, nominations, affectations, prolongations de contrats et cessations de service), contrôle de l'administration du personnel local par les missions; mise en service du Système intégré de gestion (SIG), mise au point et entretien des systèmes automatisés de gestion du personnel au sein du Service, en coordination avec les missions sur le terrain; fourniture de conseils généraux aux missions sur les politiques relatives à la gestion du personnel et à l'administration des missions et en ce qui concerne l'interprétation du Règlement du personnel et des textes administratifs; participation à la mise au point d'une politique du personnel, notamment en participant aux travaux des équipes spéciales et groupes de travail sur la gestion des ressources humaines et en menant des consultations entre le personnel et l'administration sur la politique à appliquer à l'égard du personnel des missions; établissement et mise à jour de fichiers de candidats pour les groupes professionnels prioritaires; élaboration, application et gestion de plans d'organisation des carrières, y compris des programmes d'études et de formation destinés au personnel des missions; élaboration et gestion d'un programme d'assistance au personnel en assurant la préparation fonctionnelle, psychologique et médicale du personnel déployé et une bonne gestion du stress grâce à des mesures appropriées, telles que l'octroi de congés de récupération occasionnels, qui sont bénéfiques pour la santé et le bien-être du personnel; liaison avec le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité sur les questions administratives relatives à la sécurité du personnel des missions; arrangements administratifs et notifications nécessaires concernant les agents blessés ou tués lors de la mission; et organisation de visites sur le terrain, lorsqu'il y a lieu, pour planifier, mettre en train et appuyer les missions, et contrôler et évaluer l'exercice des pouvoirs qui ont été délégués.

102. Le Service de l'action antimines est le centre de coordination pour toutes les questions relatives aux mines terrestres au sein du système des Nations Unies. Il est chargé de définir des politiques, procédures, normes et directives techniques pour tous les aspects de l'action antimines, notamment le déminage, la délimitation des zones dangereuses et la sensibilisation au danger des mines dans le cadre de l'appui fourni aux missions autorisées par le Conseil de sécurité. Il participe à la planification préalable et à l'évaluation de la situation sur le théâtre des opérations, à la mise en place de la fonction de coordination de l'action antimines et au contrôle d'assurance qualité. En 1999, le Service a mis en place un dispositif d'action antimines au Kosovo et en Sierra Leone et évalué la situation dans le domaine de l'action antimines en République démocratique du Congo, conformément aux directives formulées par le Conseil de sécurité. En 2000, des interventions seront proba-

blement nécessaires au titre de l'action antimines en Éthiopie, en Érythrée, au Sahara occidental et en Guinée-Bissau, entre autres.

Statistiques de la charge de travail

103. Le tableau ci-après permet de comparer les indicateurs de la charge de travail de la Division pour les cinq dernières années.

Tableau 15

Ampleur des activités appuyées par la Division de l'administration et de la logistique des missions

	1995	1996	1997	1998	1999	2000 ^a
Nombre maximum de soldats déployés	63 300	18 600	21 100	20 500	13 600	28 000
Nombre maximum d'observateurs militaires	2 180	2 000	1 800	1 200	1 260	1 500
Nombre maximum de contrôleurs de la police civile	2 400	3 300	3 000	3 300	4 400	8 500
Nombre maximum de civils	8 400	4 100	6 300	6 400	9 300	12 900
Total budget des missions appuyées par la Division (en millions de dollars É.-U.)	3 232,6	1 494,8	1 258,1	1 013,3	1 644,0	2 000,0
Nombre de missions planifiées (amorçées ou non)	6	5	6	6	6	3
Nombre de missions en cours de liquidation (sur le terrain)	3	2	2	2	4	3
Nombre de missions en cours de liquidation (au Siège)	4	4	5	7	9	10

^a Projections.

Tableau 16
Service de la gestion du personnel

<i>Activité antérieure</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>
Nombre de demandes traitées	4 ^a	5	4	2 ^c	1 ^c
Offres d'engagement émises	729	605	718	686	1 ^c
Autorisations de voyage traitées	3 ^d	2	2	1 ^e	3 ^c
Autorisations de voyage (en dollars É.-U.)	22 ^c	15	16	11 ^e	22 ^d
Notifications administratives approuvées	10 ^e	10	10	10 ^c	8 ^c
Nombre de cessations de service	624	533	506	560	589

^a Plus de 3 000 demandes en attente.

^b Le nombre de demandes en attente est estimé à 7 200.

Ressources

104. Pour la période en cours, le Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines dispose de 232 postes financés au moyen du compte d'appui, comme il est indiqué dans le tableau 17 ci-après :

Tableau 17
Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines : postes imputés sur le compte d'appui

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Sous-Secrétaire général	1	2
Service de l'action antimines	2	1
Division de l'administration et de la logistique des missions	117	109

105. Sur les 232 postes attribués au Bureau, la Division de l'administration et de la logistique des missions en comptait 226 qui étaient imputés sur le compte d'appui pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, comme il est indiqué dans le tableau 18.

Tableau 18

**Division de l'administration et de la logistique des missions :
postes imputés sur le compte d'appui**

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Directeur	1	3
Service de la logistique et des communications	70	42
Service de gestion financière	27	22
Service de la gestion du personnel	19	42

106. Il est proposé de maintenir les 232 postes pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

4. Division du personnel militaire et de la police civile

Tableau 19

Postes

	<i>Postes temporaires</i>							
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Compte d'appui</i>		<i>Autres sources de financement</i>		<i>Total</i>	
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	2	2	—	—	2	2
P-5	1	1	3	3	—	—	4	4
P-4	—	—	32	30	—	—	32	30
P-3	—	—	3	4	—	—	3	4
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	40	39	—	—	42	41
Agent des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	11	12	—	—	13	14
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	1	12	—	—	13	14
Total	4	4	51	51	—	—	55	55

Fonction

107. La Division du personnel militaire et de la police civile donne des avis au sujet de toutes les questions relatives au personnel militaire et à la police civile, selon que de besoin. Elle a pour fonctions d'élaborer des plans d'opérations pour les unités

militaires et/ou de police civile des missions, y compris des plans de circonstance pour la mise sur pied, la poursuite ou la liquidation de missions de maintien de la paix; de définir les procédures et les méthodes à appliquer dans des situations concrètes; de suivre les activités quotidiennes des unités militaires et de police civile des missions en cours; de donner des conseils au quartier général des forces; d'administrer la relève, le remplacement et le rapatriement des militaires et des policiers civils déployés dans les zones des missions; de gérer le système de forces et moyens en attente des Nations Unies; d'encourager et de faciliter la coordination des activités de formation au maintien de la paix organisées par les États Membres; de fournir un appui (d'ordre pratique et théorique) à la formation en vue de renforcer la capacité opérationnelle des États Membres; et de donner aux missions nouvellement créées des moyens d'action immédiats pour commencer à exécuter leur mandat.

108. La Division du personnel militaire et de la police civile est dirigée par le Conseiller militaire et composée du Bureau du Conseiller militaire, du Service de la planification militaire, du Groupe de la police civile et du Groupe de la formation.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 20

Ampleur des activités appuyées par la Division du personnel militaire et de la police civile

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 ^a
Missions appuyées par la Division (y compris les missions autres que les missions de maintien de la paix)	16	16	16	15	16	17	22
Soldats déployés (nombre maximum)	73 700	63 300	18 600	21 100	20 500	13 600	28 000
Observateurs militaires (nombre maximum)	2 150	2 180	2 000	1 800	1 200	1 260	1 500
Membres de la police civile (nombre maximum)	1 950	2 400	3 300	3 000	3 300	4 400	8 500
Pays qui fournissent des contingents, des observateurs militaires et des policiers	77	76	69	71	77	88	
Nouvelles missions créées	2	4	3	4	3	4	
Missions liquidées	3	4	3	5	2	3	
Missions planifiées	3	6	5	6	6	6	
Modifications apportées au mandat des missions (élargissement/réduction)	3	2	1	1	1	8	
Commissions internationales d'enquête	2	3	3	3	3	3	
Parties aux conflits	66	51	43	38	55	51	

^a Projections.

Tableau 21

Indicateurs quantifiables reflétant la charge de travail

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 ^a
Contribution aux rapports du Secrétaire général présentés au Conseil de sécurité	79	79	65	59	70	61	90
Contribution à des notes d'information destinées à des fonctionnaires de rang supérieur	—	—	1 070	1 180	1 316	1 277	1 700
Contribution aux bulletins hebdomadaires concernant toutes les opérations de maintien de la paix, adressés au Conseil de sécurité	—	—	48	48	52	52	52
Bulletins mensuels sur les contributions fournies à toutes les opérations de maintien de la paix au titre du personnel militaire et de la police civile	12	12	12	12	12	12	12
Conception d'opérations et plans de circonstance pour les missions militaires et de police civile	4	6	5	6	5	14	16
Directives données aux pays qui fournissent des contingents et des policiers	4	7	4	7	5	11	15
Participation à des missions d'enquête sur le terrain et établissement de rapports	4	7	4	7	4	10	15
Élaboration des directives du commandant de la force et du chef de la police civile	4	7	4	7	5	11	15
Établissement des règles d'engagement	4	7	4	7	4	4	4
Contribution à l'élaboration de mémorandums d'accord pour le matériel appartenant aux contingents					10	25	30
Contribution à l'élaboration de directives concernant la liquidation de missions	3	4	3	5	2	2	3
Contribution à l'établissement du budget des missions	2	4	3	4	3	3	3
Contribution à la rédaction des accords sur le statut des forces					4	4	5
Activités de formation organisées par le Groupe de la formation					16	10	16
Assistance fournie par le Groupe de la formation pour des activités de formation/séminaires et exercices organisés par des États Membres					30	10	30
Nombre de relèves individuelles traitées					3 621	5 650	9 250
Nombre de relèves d'unités constituées traitées					56	76	80
Participation à des réunions d'États fournissant des contingents, présidées par le Conseil de sécurité	—	—	19	32	27	35	37
Participation à des réunions d'États fournissant des contingents, présidées par le Département	—	—	38	42	52	62	70
Réunions d'information à l'intention de visiteurs (visites individuelles ou collectives)					100	80	100
Contribution aux travaux d'équipes spéciales/groupes de travail présidés par le Département	—	—	33	48	41	70	80

^a Projections.

Ressources

109. La dotation en effectifs de la Division du personnel militaire et de la police civile comprend actuellement 51 postes au total, qui sont ventilés comme suit :

Tableau 22

Postes

	<i>Catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Catégorie des services généraux et catégories apparentées</i>
Bureau du Conseiller militaire	9	5
Service de la planification militaire	16	2
États-major de mission à déploiement rapide	2	—
Groupe de la police civile	9	2
Groupe de la formation	4	2

110. En ce qui concerne l'état-major de mission à déploiement rapide, il est proposé de transférer la responsabilité générale de la gestion de cette unité administrative (désormais appelée Groupe de gestion du déploiement rapide) au Bureau du Secrétaire général adjoint. En conséquence, deux postes P-4 attribués à l'ancien état-major seraient transférés de la Division du personnel militaire et de la police civile au Bureau du Secrétaire général adjoint.

111. En raison de son effectif limité, le Groupe de la formation n'a pu répondre à tous les besoins des opérations de maintien de la paix en matière de formation. La participation aux séminaires et aux activités de formation organisés en dehors de New York a été entravée par le manque de personnel et sa capacité de produire des documents pédagogiques et d'autres publications, de les revoir et d'en assurer la traduction a également été réduite. Le Groupe n'a donc pas été à même d'appuyer et d'encourager comme il convient la préparation et la participation des États Membres aux missions des Nations Unies, de façon générale.

112. Au cours de la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, le Groupe de la formation s'est fixé pour objectif de reconstituer une bonne partie de ses capacités. Le programme de travail proposé comprend des mesures visant à réduire l'arriéré accumulé dans la production de matériaux de soutien et prévoit un renforcement de l'appui fourni aux États Membres en matière de formation pour la préparation au maintien de la paix, une intensification des activités de formation menées par le Groupe, une participation accrue aux activités de formation organisées par les États Membres, l'instauration de partenariats avec des organisations régionales et la consolidation des liens avec les organismes de formation régionaux et nationaux.

113. Pour assurer la bonne exécution des tâches confiées au Groupe de formation et renforcer la capacité du Département des opérations de maintien de la paix à fournir un appui aux missions en matière de formation, il est indispensable de prévoir du personnel supplémentaire pour la formation, à titre prioritaire. En conséquence, il est proposé d'étoffer le Groupe de la formation en lui attribuant deux postes supplémentaires, un poste de formateur (P-3) et un poste d'assistant pour les publications (agent des services généraux).

114. Compte tenu des propositions présentées aux paragraphes 110 à 113 ci-dessus, la dotation en personnel de la Division du personnel militaire et de la police civile comprendrait au total 51 postes imputés sur le compte d'appui pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

5. **Département des opérations de maintien de la paix : dépenses autres que le coût des postes**

115. **Personnel temporaire (autre que pour les réunions).** Un montant de 569 400 dollars est demandé pour permettre au Département de recruter le personnel temporaire nécessaire pour les raisons suivantes :

a) Afin de remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie de longue durée et de faire face à une charge de travail plus lourde en périodes de pointe (100 000 dollars);

b) Afin de remplir certaines tâches au sein de la Division de l'administration et de la logistique des missions représentant 48 mois de travail d'administrateur comme indiqué ci-après (469 400 dollars).

116. **Services de gestion du personnel et d'appui :** Cinq mois de travail d'administrateur (P-3) afin d'accomplir dans les meilleurs délais les formalités de recrutement du personnel de la MINUK, de l'ATNUTO et de la MINUSIL qui doit être déployé sur le terrain dans les mois à venir. On prévoit de recruter plus de 1 200 fonctionnaires d'ici au troisième trimestre de 2000. Cette réserve de personnel temporaire permettrait au Département de respecter les délais très stricts impartis dans ce domaine.

117. **Service de la logistique et des communications :** 43 mois de travail d'administrateur (P-3) afin de rattraper le retard pris dans les domaines suivants :

a) **Transport terrestre :** 18 mois de travail pour le traitement des lettres d'attribution, l'examen de la dotation en véhicules des missions, la mise au point du volume relatif aux opérations des véhicules du manuel de soutien opérationnel des Nations Unies et l'élaboration d'un module de formation à l'intention des responsables de la gestion du parc;

b) **Sécurité aérienne :** six mois de travail en vue de la création d'une base électronique de données sur les vendeurs et de l'examen des manuels des vendeurs pour s'assurer de leur conformité avec les normes de sécurité en vigueur;

c) **Contrôle des mouvements :** six mois de travail pour l'élaboration du volume relatif au contrôle des mouvements du manuel de soutien opérationnel des Nations Unies, de la mise en place d'un système de contrôle des conteneurs et le règlement des encours de créances au titre de lettres d'attribution et des problèmes de facturation des services de transport;

d) **Opérations aériennes :** neuf mois de travail en vue de la révision du manuel de soutien aérien, de l'élaboration d'un programme d'examen annuel des opérations aériennes, la mise au point d'un module de formation pour les fonctionnaires chargés des opérations aériennes et de la révision du programme d'assurance de la qualité des services d'aviation;

e) **Génie :** quatre mois de travail pour le traitement des dossiers présentés au Comité du siège pour les passations de marchés en vue de travaux de construc-

tion pour la FINUL et de la rénovation des locaux de la MINUBH et de l'ATNUTO, le contrôle et la vérification du respect par les missions sur le terrain de l'obligation d'enregistrer tout le matériel du génie dans la base de données du système de contrôle des avoirs sur le terrain, le rassemblement et l'analyse de données sur les taux d'utilisation et les dépenses totales des missions sur le terrain au titre des services collectifs de distribution, le règlement de l'encours de créances de l'entrepreneur chargé de la construction d'un camp de 800 places pour l'ONUSOM et l'organisation et la tenue d'un séminaire de formation d'une durée de sept jours sur la mécanique des générateurs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

118. **Consultants et experts.** Aucun montant n'est prévu à ce titre.

119. **Heures supplémentaires.** Un montant de 120 000 dollars, inchangé par rapport à l'année précédente, est demandé pour financer les heures supplémentaires qui resteront nécessaires pour permettre au Département de respecter les délais impartis pour les services d'appui que le Siège fournit aux opérations de maintien de la paix.

120. **Voyages en mission.** Le montant requis, qui doit permettre de financer les voyages des fonctionnaires du Département, est estimé à 120 000 dollars, qui se répartissent comme suit :

a) Un montant de 15 000 dollars pour accompagner le Secrétaire général à l'occasion de visites officielles ;

b) Un montant de 40 000 dollars pour des missions d'enquêtes ou d'évaluation technique dans des zones situées hors du champ des opérations en cours en vue de planifier d'autres opérations potentielles ;

c) Un montant de 25 000 dollars pour aider les États Membres à soumettre les policiers appelés à renforcer les effectifs ou assurer des remplacement à des entretiens et à des tests afin de s'assurer qu'ils ont les compétences voulues avant de les déployer sur le terrain, ce qui permettra d'économiser les frais de rapatriement de ceux qui n'ont pas les qualités requises ;

d) Un montant de 30 000 dollars pour les fonctionnaires devant assister à des séminaires et des conférences et se rendre dans des pays qui fournissent des contingents et sur le terrain, hors des zones de mission, pour y examiner les besoins logistiques généraux ;

e) Un montant de 10 000 dollars pour que le personnel du Centre de situation puisse participer à l'évaluation des procédures de gestion des situations de crise de l'OUA.

121. **Groupe de la formation.** Un montant estimé à 389 000 dollars est requis pour financer les activités de formation réalisées par le Groupe de la formation du Département :

a) **Formation d'instructeurs.** Les stages des Nations Unies pour la formation de militaires et de policiers civils au rôle d'instructeur dans le domaine du maintien de la paix, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire sont organisés conjointement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR et l'École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie). À l'avenir, un seul stage sera organisé chaque année à Turin et dans un autre pays hôte, afin de maintenir ou de remettre à niveau les connaissances acquises dans le cadre d'activités de

maintien de la paix. De nouvelles questions telles que l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et un cours sur le VIH/sida plus détaillé que celui proposé lors du dernier stage ont été introduits. Il est fait appel à des animateurs ayant une expérience des opérations de maintien de la paix ainsi qu'à d'anciens stagiaires pour mieux préparer les futurs instructeurs des contingents nationaux qui seront déployés dans le cadre de missions de maintien de la paix;

b) **Séminaires à l'intention de l'équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation.** Ces séminaires, qui ont été introduits il y a quatre ans, se sont avérés efficaces pour mobiliser des conseillers en matière de formation qui soient prêts à se rendre sur le territoire de tout État Membre ayant besoin d'une aide à la formation au maintien de la paix. Cette équipe compte actuellement 200 membres dans plus de 100 États Membres de toutes les régions. Ses membres ne peuvent en faire partie activement que pendant deux ans, après quoi ils sont remplacés par de nouveaux conseillers formés à l'occasion de stages organisés dans chaque région. Ce roulement doit lui permettre d'avoir toujours accès à des connaissances et une expérience récentes. Par ailleurs, comme un nombre croissant de pays souhaitent participer, soit pour la première fois, soit plus activement, aux missions de maintien de la paix, il est devenu impératif d'organiser davantage de stages dans différentes régions;

c) **Exercices de simulation pour les opérations de maintien de la paix.** Les États Membres participant à des exercices de simulation, le plus souvent dans le cadre de contingents multinationaux, demandent fréquemment au Groupe de la formation de leur apporter une aide en vue de l'homologation et du choix des programmes de cours, des animateurs et des participants. Ces exercices sont pour eux l'occasion d'acquérir une expérience pratique grâce à des scénarios en temps réel reproduisant, avec l'aide des participants, un environnement caractéristique d'une opération de maintien de la paix. L'information en retour positive fournie par les fonctionnaires de maintien de la paix y ayant participé est à l'origine d'un accroissement de la demande et plusieurs États Membres ont également proposé de les accueillir;

d) **Ateliers de formation aux opérations de maintien de la paix et assistance à la formation pour les États Membres.** Plusieurs centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix collaborent étroitement avec le Groupe de la formation depuis plusieurs années et continuent d'organiser régulièrement des stages de formation. La participation du Département des opérations de maintien de la paix est essentielle pour assurer l'uniformité du contenu et des normes et pour faire la preuve de la volonté continue de l'Organisation des Nations Unies d'améliorer la capacité des pays qui le souhaitent dans le domaine du maintien de la paix;

e) **Instruction et entraînement préalables aux missions.** Il est désormais obligatoire d'inclure dans les stages de formation organisés en vue de futures missions les connaissances nécessaires pour favoriser le respect des différences culturelles et de l'égalité entre les sexes. Des ressources suffisantes sont demandées pour assurer une formation préalable conçue en fonction des besoins particuliers de chaque mission, d'autant que de nouvelles missions sont prévues. Une instruction et un entraînement préalables ont été assurés avant le déploiement des officiers de liaison dans le cadre du processus de paix en République démocratique du Congo. La formation devrait aussi porter sur les susceptibilités locales;

f) **Publications.** Le Groupe de la formation prévoit de traduire toutes les publications pertinentes dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Actuellement plusieurs manuels d'instruction ne sont disponibles qu'en anglais et en français, tandis que certains documents importants que le personnel de maintien de la paix doit porter sur lui, comme le Code de conduite des Nations Unies, sont disponibles dans toutes les langues officielles. Comme par le passé, les supports de formation seront réimprimés ou mis à jour en fonction des besoins;

g) **Les activités prévues** sont les suivantes :

<i>Description</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Neuvième et dixième stages des Nations Unies pour la formation de militaires et de policiers civils au rôle d'instructeur dans le domaine du maintien de la paix, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire organisés par le Département des opérations de maintien de la paix, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le HCR et l'École des cadres des Nations Unies à Turin	80 000
Séminaire de formation au maintien de la paix en Asie	40 000
Équipe des Nations Unies pour l'aide à la formation au maintien de la paix :	
Assistance à la formation nationale et régionale	79 000
Assistance pour les exercices multilatéraux et multidimensionnels	30 000
	109 000
Impression et traduction de publications des Nations Unies pour la formation au maintien de la paix	75 000
Total	389 000

122. **Location de locaux.** Les ressources demandées par la Division du financement du maintien de la paix, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité seront centralisées par le Département de la gestion.

123. **Location de matériel de bureau.** Un montant de 72 000 dollars est prévu pour la location de photocopieuses. Le Département en loue actuellement 22. Il est proposé que le coût de la location de neuf d'entre elles, soit 8 000 dollars par photocopieuse et par an, soit imputé au budget pour l'exercice 2000-2001.

124. **Communications.** Un montant de 345 800 dollars est prévu au titre des communications (téléphone, télécopie et télégrammes) entre le Département et les missions. Cette estimation est fondée sur un coût standard annuel de 1 300 dollars par personne pour 266 personnes. Il est proposé d'attribuer au Département 351 postes imputés sur le compte d'appui, mais les frais généraux de fonctionnement sont calculés pour 266 postes seulement. Comme par le passé, les frais de fonctionnement afférents aux 85 postes restant imputés sur le compte d'appui sont comptabilisés sous les rubriques correspondantes du budget ordinaire.

125. **Entretien du matériel de bureautique.** Au titre du contrat d'entretien à l'échelle mondiale négociée par la Division de l'information, du Bureau des services centraux d'appui, pour la maintenance du matériel de traitement électronique de l'information, un montant de 266 000 dollars est prévu, à raison de 1 000 dollars par ordinateur, les serveurs et les réseaux connexes étant inclus, pour 266 ordinateurs.

Un montant de 53 200 dollars est demandé par ailleurs pour la mise à jour des logiciels, sur la base d'un coût unitaire de 200 dollars par ordinateur.

126. Fournitures et accessoires. Le montant de 44 100 dollars prévu à cette rubrique couvrira le coût des fournitures de bureau, au taux standard de 100 dollars par personne et par an, pour 266 fonctionnaires (26 600 dollars) et du papier nécessaire pour neuf photocopieuses, sur la base d'un coût annuel de 162 dollars par photocopieuse (17 500 dollars). Il est proposé d'imputer au budget ordinaire les dépenses renouvelables au titre des abonnements (grands quotidiens, hebdomadaires et revues trimestrielles) et les dépenses ponctuelles au titre de l'acquisition de manuels techniques.

127. Mobilier et matériel de bureau. Un montant de 30 000 dollars est demandé à cette rubrique. Le Département occupe actuellement quatre étages du bâtiment de l'UNITAR, qui sont tous en cours de rénovation. Le montant demandé doit financer l'achat de mobilier et de matériel de bureau supplémentaire pour rendre plus fonctionnels les locaux rénovés qui abriteront pour l'essentiel des bureaux ouverts.

128. Matériel informatique. Les ressources demandées au titre du matériel informatique sont les suivantes :

a) Remplacement du matériel existant (164 500 dollars). Comme indiqué au paragraphe 85 du rapport du Secrétaire général contenant le projet de budget pour le compte d'appui pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (A/53/854/Add.1), il n'a pas été jugé nécessaire d'apporter des améliorations aux ordinateurs de bureau, sauf pour les logiciels, à l'heure actuelle et le programme de remplacement du Département devrait être appliqué à compter de juillet 2000. On estime que le matériel électronique du Département a une durée de vie de quatre ans, ce qui suppose que l'on en remplace 25 % tous les ans. Des ressources sont donc nécessaires pour le remplacement de 51 ordinateurs de bureau et écrans (76 500 dollars), de 23 ordinateurs portables (57 500 dollars) et de 61 imprimantes (30 500 dollars);

b) Ressources supplémentaires liées à l'augmentation du nombre de postes prévus pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 (51 000 dollars). Dans son rapport du 10 décembre 1999 (A/54/661), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que les ressources demandées par le Secrétaire général pour les 67 postes qu'il proposait de créer dans son rapport du 10 décembre 1999 (A/54/648) concernaient uniquement le personnel. Des ressources sont donc maintenant demandées pour acheter 30 ordinateurs de bureau et écrans (45 000 dollars) et 12 imprimantes (6 000 dollars) destinés aux titulaires des postes créés au sein du Département des opérations de maintien de la paix;

c) Autre matériel informatique (97 500 dollars). Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel qui n'est pas couvert par le programme de remplacement, dont un serveur supplémentaire (30 000 dollars), deux routeurs d'accès entrant multiprotocole à 12 ports (9 000 dollars) et deux projecteurs (8 500 dollars). Il faut deux nouveaux logiciels pour stocker et exploiter les documents et images d'archives du Département, pour mener à bien certaines tâches relatives à la sauvegarde des données sur serveur, à la gestion du serveur Notes, aux outils de transfert des données, au logiciel Visual Basic qui sert d'interface d'accès au serveur des rapports, au logiciel d'entreprise servant à l'intégration des produits Microsoft Office au système de stockage des données en vue de l'utilisation de logiciels puissants

d'établissement de rapports et à l'achat de ces logiciels, ainsi qu'au renouvellement des licences d'exploitation des logiciels, et notamment de Visio, d'Install Shield Pro 2000, de Chimney Sweep Pro et de Microsoft Project (50 000 dollars).

B. Département de la gestion

Tableau 23

Total des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées</i> <i>Juillet 1998-Juin 1999</i>	<i>Montant approuvé</i> <i>Juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses prévues</i> <i>Juillet 2000-juin 2000</i>
Postes	8 097 800	7 547 800	7 936 100
Personnel temporaire	299 600	182 500	616 100
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	34 000	17 000	27 000
Voyages	19 600	20 000	20 000
Formation	—	—	—
Services communs	1 312 300	1 601 000	1 886 500
Matériel informatique	—	—	—
Mobilier et fournitures de bureau	—	—	—
Contributions du personnel	—	—	1 560 200
Ressources, montant brut	9 763 300	9 368 300	12 045 900
Contribution du personnel		—	(1 560 200)
Ressources, montant net	9 763 300	9 368 300	10 485 700
Total	9 763 300	9 368 300	12 045 900

Tableau 24
Effectifs

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	6	6	1	1	—	—	7	7
D-1	14	14	1	1	—	—	15	15
P-5	27	27	6	6	4	4	37	37
P-4	41	41	26	26	10	10	77	77
P-3	37	37	16	16	11	11	64	64
P-2/P-1	29	29	2	2	2	2	33	33
Total partiel	154	154	52	52	27	27	233	233
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1ère classe	33	33	1	1	13	13	47	47
Autres classes	317	317	44	44	75	75	436	436
Corps de métiers	99	99	—	—	4	4	103	103
Total partiel	449	449	45	45	92	92	586	586
Total	603	603	97	97	119	119	819	819

129. sein du Département de la gestion, le Service des contributions, la Trésorerie, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines et le Bureau des services centraux d'appui fournissent des services d'appui aux missions de maintien de la paix et autres dans des domaines tels que les finances, la comptabilité, le personnel et les achats.

1. Service des contributions

Tableau 25
Effectifs

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	—	—	—	—	—	—	—	—
P-4	—	—	1	1	—	—	1	1
P-3	—	—	—	—	1	1	1	1
P-2/P-1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	2	2	1	1	1	1	4	4
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1 ^{re} classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	1	1	—	—	5	5
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	4	4	1	1	—	—	5	5
Total	6	6	2	2	1	1	9	9

Fonctions

130. Le service des contributions est chargé de calculer les quotes-parts des États Membres au titre des opérations de maintien de la paix; de calculer les sommes à porter au crédit des États Membres au titre des soldes inutilisés des comptes des opérations de maintien de la paix; d'établir et d'envoyer des avis de mise en recouvrement des quotes-parts; d'enregistrer les annonces de contributions volontaires au titre des opérations de maintien de la paix; d'encaisser les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires des gouvernements; d'établir les avis d'encaissement et d'enregistrer ces contributions dans le système intégré de gestion (SIG) et dans les comptes correspondants; d'établir des rapports périodiques sur les contributions reçues, à savoir 12 rapports mensuels sur l'état des contributions (documents publiés sous la cote ST/ADM/SER.B/...), 12 listes mensuelles des contributions non acquittées classées par ordre décroissant, 24 rapports récapitulatifs bimensuels sur les paiements et les contributions non acquittées des 15 pays dont la quote-part est la plus élevée, des rapports quotidiens sur les contributions reçues; d'établir de nombreux rapports spéciaux et de répondre aux demandes d'information émanant de l'Assemblée générale, d'États Membres, du Cabinet du Secrétaire général et d'autres services du Secrétariat, selon qu'il y a lieu; de rédiger des lettres de rappel aux États Membres qui n'ont pas acquitté leurs contributions et, en fin d'année, des lettres destinées aux États Membres qui risquent de tomber sous le

coup de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies l'année suivante; et d'aider à assurer le service de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale pour les questions concernant le financement des missions de maintien de la paix.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 26

Établissement d'avis de mise en recouvrement des quotes-parts/avis de crédit

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Budget ordinaire	1	2	1	2		2	1
États nom membres	1	1	1	1	1	1	1
Opérations de maintien de la paix	26	44	36	37	50	66	56
Autre source de financement	—	—	2	6	5	2	2
Total	28	47	40	46	57	71	60

Tableau 27

Répartition des avis d'encaissement établis de 1995 à 1999

	1995	%	1996	%	1997	%	1998	%	1999	%
Budget ordinaire	275	8,8	290	8,7	306	9,4	258	9,0	264	9,8
Opérations de maintien de la paix	2 081	66,3	2 117	63,8	2 128	65,6	1 928	67,4	1 738	64,6
Autre source de financement	784	24,9	912	27,5	812	25,0	676	23,6	688	25,6
Total	3 140		3 319		3 246		2 862		2 690	

131. Ces indicateurs confirment que le Service continue de consacrer une part importante de ses activités à l'appui aux opérations de maintien de la paix. Avec la mise en place de nouvelles opérations au Kosovo, au Timor oriental et en République démocratique du Congo, le volume des appels de contribution devrait être plus important dans les 12 mois suivant le 1er juillet 2000.

Ressources

132. Le Service des contributions dispose actuellement d'un poste P-4 et d'un poste d'agent des services généraux financés au titre du compte d'appui. Malgré le volume de travail considérable lié aux activités d'appui aux opérations de maintien de la paix, aucun changement n'est proposé en ce qui concerne le nombre actuel de postes autorisés qui sont imputés au compte d'appui.

2. Trésorerie

Tableau 28
Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	1	1	1	1	—	—	2	2
P-3	—	—	1	1	—	—	1	1
P-2/P-1	—	—	—	—	1	1	1	1
Total partiel	3	3	2	2	1	1	6	6
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1ere classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	3	3	2	2	3	3	8	8
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	3	3	2	2	3	3	8	8
Total	6	6	4	4	4	4	14	14

Fonctions

133. La Trésorerie est chargée d'ouvrir, de gérer et de clore les comptes bancaires, et notamment d'apporter les changements nécessaires à la liste des personnes autorisées à signer des instruments financiers; d'effectuer les placements des fonds à court terme; d'effectuer les paiements, par chèque ou virement télégraphique; d'établir et/ou de traiter les avis d'encaissement et de bons de caisse; et d'acheter des devises par voie d'appel d'offres.

Ressources

134. La Trésorerie dispose de quatre postes financés au titre du compte d'appui : 1 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux. Aucun changement n'est proposé pour la période 1^{er} juillet 2000-30 juin 2001.

3. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Tableau 29
Effectifs

	<i>Postes temporaires</i>							
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Compte d'appui</i>		<i>Autres</i>		<i>Total</i>	
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	1	1	—	—	2	2
D-1	2	2	1	1	—	—	3	3
P-5	2	2	4	4	2	2	8	8
P-4	6	6	12	12	6	6	24	24
P-3	8	8	8	8	8	8	24	24
P-2/P-1	6	6	1	1	1	1	8	8
Total partiel	25	25	27	27	17	17	69	69
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1ere classe	6	6	1	1	7	7	14	14
Autres classes	46	46	20	20	34	34	100	100
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	52	52	21	21	41	41	114	114
Total	77	77	48	48	58	58	183	183

135. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité comprend le Bureau du Contrôleur et trois divisions : la Division du financement du maintien de la paix, la Division de la comptabilité et la Division de la planification des programmes et du budget. Les fonctions de la Division du financement du maintien de la paix et de la Division de la comptabilité sont décrites en détail ci-après.

Division du financement du maintien de la paix

Tableau 30

Effectifs

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Autres		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	1	1	—	—	1	1
D-1	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	3	3	—	—	3	3
P-4	—	—	9	9	—	—	9	9
P-3	—	—	3	3	—	—	3	3
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	17	17	—	—	17	17
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	1	1	—	—	1	1
Autres classes	—	—	12	12	—	—	12	12
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	13	13	—	—	13	13
Total	—	—	30	30	—	—	30	30

Fonctions

136. Les fonctions de la Division du financement du maintien de la paix peuvent être ainsi classées :

a) **Élaboration du budget** : examiner et élaborer les rapports sur l'exécution des budgets et les prévisions de dépenses pour le financement de chaque opération de maintien de la paix, y compris la liquidation des avoirs; examiner et préparer le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, les taux de remboursement aux pays qui fournissent des contingents et le fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix; examiner et vérifier les données pour la mise à jour annuelle du Manuel des ratios et coûts standard utilisé pour établir les budgets des opérations de maintien de la paix; et élaborer les parties de rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité traitant des aspects financiers de la création de nouvelles opérations de maintien de la paix, de la prorogation ou de la modification des mandats des missions en cours;

b) **Contrôle et suivi budgétaires** : établir les avis d'allocation de crédits et les tableaux d'effectifs; contrôler les dépenses mensuelles et l'occupation des postes;

c) **Contrôle et suivi financier** : contrôler la situation de trésorerie des comptes spéciaux relatifs aux différentes opérations de maintien de la paix et les prévisions concernant les besoins de trésorerie; calculer les montants dus aux différents gouvernements qui fournissent des contingents, des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité, des lettres d'attribution et du matériel appartenant aux contingents; et contrôler le fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix conformément aux dispositions de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale.

137. En 2000/01, la Division ajoutera aux fonctions que l'on vient de décrire les quatre sujets prioritaires mentionnés au paragraphe 50 ci-dessus.

Statistiques de la charge de travail

138. Le tableau 30 présente chronologiquement les activités de la Division consacrées à l'appui aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 31
Activités liées aux opérations de maintien de la paix

Activités	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Établissement de rapports								
<i>Documentation financière</i>								
Pour le Conseil de sécurité (états des incidences financières)	12	23	34	35	29	34	33	41
Pour l'Assemblée générale	25	30	53	54	50	54	56	42
Pour le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (lettres)	24	31	19	12	29	32	31	77
Documentation parlementaire								
Pour l'Assemblée générale	9	30	36	27	36	22	22	27
Pour la Cinquième Commission	14	30	35	33	32	29	24	19
Administration								
Lettres d'attribution	177	245	404	330	237	277	263	273
Mouvements de personnel	24	99	109	92	82	81	59	32
Opérations de mise en versement au profit des gouvernements	119	126	350	486	226	475	683	334
Système intégré de gestion								
<i>Opérations</i>								
Finances	—	—	—	—	20 815	21 603	20 586	22 117
Gestion des effectifs	—	—	—	—	2 071	3 953	3 860	1 717 ^a
<i>Autorisations</i>								
Finances	—	—	—	—	5 546	6 563	6 216	5 508
Gestion des effectifs	—	—	—	—	—	—	84	418 ^a

^a Correspond à la mise en place du système de gestion administrative du personnel par groupes de postes.

Ressources

139. Après suppression de deux postes P-3 au début de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, les effectifs autorisés de la Division pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 se composent de 30 postes qui sont exclusivement financés au titre du compte d'appui : 17 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 13 postes d'agent des services généraux (dont 1 poste de 1re classe). La Division comprend le Bureau du Directeur, le Groupe des politiques et de la normalisation, la Section de l'Afrique, la Section de l'Asie et du Moyen-Orient et la Section de l'Europe et de l'Amérique latine. Il n'est proposé aucun changement malgré le surcroît de travail occasionné par les nouvelles opérations de maintien de la paix.

Division de la comptabilité

Tableau 32

Effectifs

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Autres		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	1	1	2	2	5	5
P-4	6	6	3	3	6	6	15	15
P-3	8	8	5	5	8	8	21	21
P-2/P-1	6	6	1	1	1	1	8	8
Total partiel	25	25	10	10	17	17	52	52
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	6	6	—	—	7	7	13	13
Autres classes	46	46	8	8	34	34	88	88
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	52	52	8	8	41	41	101	101
Total	77	77	18	18	58	58	153	153

Fonctions

140. Les divers sections et groupes de la Division fournissent un appui technique non seulement aux opérations de maintien de la paix mais encore au titre des activités inscrites au budget ordinaire et des activités extrabudgétaires. La Division entretient des relations directes avec les bureaux extérieurs, examine et établit les bordereaux correspondant à chaque demande d'envoi de fonds et aux comptes d'avances temporaires, traite un grand nombre de bordereaux interservices, approuve les engagements de dépenses au Siège aux fins de l'enregistrement dans les comptes et

s'occupe de toutes les opérations de remboursement aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel. Elle examine les comptes de chaque mission, établit les états financiers pour chaque exercice, répond aux demandes d'informations et aux observations des vérificateurs et s'occupe de l'apurement des comptes bancaires des nombreuses opérations de maintien de la paix ainsi que d'autres opérations financières qui doivent être saisies dans le système de comptabilité. La Division apporte également un appui aux opérations financières au Siège et dans les missions.

Section des comptes des opérations de maintien de la paix

141. Afin de mieux se consacrer aux questions relatives à la comptabilité des opérations de maintien de la paix, la Section de la comptabilité des activités opérationnelles a été transformée en Section des comptes des opérations de maintien de la paix, qui ne s'occupe que de cela. La Section est divisée en trois groupes organisés par région : Afrique, Moyen-Orient, et Europe, Asie et Amériques.

142. La Section des comptes des opérations de maintien de la paix exerce les fonctions suivantes :

- a) Tenir la comptabilité officielle de toutes les contributions reçues;
- b) Surveiller la situation de trésorerie de chaque mission;
- c) Examiner et établir les bordereaux correspondant à chaque demande d'envoi de fonds et aux comptes d'avances temporaires;
- d) Approuver les engagements de dépenses pris au Siège aux fins de leur comptabilisation;
- e) Examiner les comptes de chaque opération et formuler des recommandations concernant les postes de dépenses inhabituelles;
- f) Établir des états financiers, des échéanciers et des documents de travail pour chaque exercice budgétaire;
- g) Traiter les demandes de remboursement aux gouvernements qui fournissent des contingents et du matériel;
- h) Répondre aux demandes d'information détaillées des vérificateurs concernant les comptes;
- i) Traiter un nombre important de bordereaux interservices et s'occuper de l'apurement des comptes bancaires;
- j) Prêter un appui à la Division de l'administration et de la logistique des missions pour tout ce qui concerne la comptabilité, y compris la liquidation des opérations.

143. La Section dispose de 6 postes d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux financés au titre du compte d'appui.

Section de la comptabilité centrale

144. Cette section est chargée d'étudier la situation de trésorerie, d'établir des prévisions de trésorerie pour toutes les opérations de maintien de la paix et d'apurer les comptes bancaires. Sur un total de 112 comptes bancaires, 26 sont gérés au Siège au

titre des opérations de maintien de la paix. La Section dispose d'un poste d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux financés au titre du compte d'appui.

Section des états de paie

145. Cette section fournit divers services à tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international, y compris ceux des opérations de maintien de la paix, de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP. Il s'agit notamment du versement des traitements, de la gestion des avances de traitement, de la gestion de l'indemnité pour frais d'études et des allocations-logement et du traitement des dossiers de cessation définitive de service et de pension du personnel. La Section dispose d'un poste d'agent des services généraux financé au titre du compte d'appui.

Groupe des voyages et des comptes créditeurs

146. Ce groupe a été créé le 1er avril 1996 à la suite du transfert de toutes les fonctions relatives au traitement des factures de la Division des achats et des transports. Il a été fusionné avec le Groupe des voyages et des décaissements. Il traite non seulement les factures mais aussi les demandes de remboursement de frais de voyage des fonctionnaires affectés à une opération de maintien de la paix. Le Groupe dispose d'un poste d'administrateur et de deux postes d'agent des services généraux financés au titre du compte d'appui.

Section des services d'appui systémique

147. Cette section apporte un appui technique aux bureaux des finances des diverses missions en ce qui concerne le système de comptabilité des opérations hors Siège et la gestion des états de paie du Siège et des assurances du personnel international servant dans le cadre des missions. Elle dispose de deux postes d'agent des services généraux financés au titre du compte d'appui.

Section des assurances et des demandes de remboursement et d'indemnisation

148. La Section des assurances et des demandes de remboursement et d'indemnisation gère les polices d'assurance maladie et d'assurance-vie du personnel des opérations de maintien de la paix et des fonctionnaires qui remplacent au Siège du personnel en mission. Elle s'occupe également de la souscription d'assurances aux tiers pour les véhicules, les aéronefs et les installations utilisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

149. Les secrétariats du Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès relèvent directement de la Section. Celle-ci dispose d'un poste d'agent des services généraux financé au titre du compte d'appui.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 33

Produits concernant les opérations de maintien de la paix

Activités	Produit			
	1996	1997	1998	1999
Nombre d'opérations de maintien de la paix pour lesquelles des services sont assurés	26	27	28	29
États financiers et échéanciers établis	106	110	114	143
Créances traitées	951	5 172	5 922	5 896
Pièces de journal traitées	1 952	2 482	3 304	3 286
Demandes d'envoi de fonds/demandes de remboursement des gouvernements traitées	675	1 076	1 108	1 364
Paievements effectués au titre des contingents	626	676	451	550
Engagements de dépenses traités au titre des opérations de maintien de la paix	—	—	1 621	1 073
Comptabilisation des dépôts	—	—	2 226	2 313
Bordereaux interservices traités	^a	^a	^a	14 004

^a Non disponible.

Tableau 34

États de paie : Nombre de fonctionnaires

	1999			2000		
	Siège	Missions	Total	Siège	Missions	Total
Personnel des opérations de maintien de la paix	198	1 190	1 338	229	1 491	1 720
Personnel du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	331	—	331	402	—	403
Total	479	1 190	1 669	631	1 492	2 123
Total, nombre de fonctionnaires concernés	7 549	4 506	12 055	7 726	5 084	12 810
Pourcentage, personnel des opérations de maintien de la paix	6	26	14	8	30	17

150. Environ 20 % du volume de travail du Groupe des voyages concernent les missions de maintien de la paix et, durant les périodes chargées, la quasi-totalité du personnel traite des demandes de remboursement liées à la mise en place ou à la liquidation d'une mission. On trouvera ci-après des statistiques concernant le nombre de demandes de remboursement traitées.

Tableau 35
Groupe des voyages

Activités	Produit			
	1996	1997	1998	1999
Demandes de remboursement	7 415	11 012	9 816	9 870
Demandes de remboursement des frais de voyage	6 742	6 908	7 463	7 371

Ressources

151. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les 18 postes financés au titre du compte d'appui, comme indiqué plus haut dans le tableau 32.

4. Bureau de la gestion des ressources humaines

Tableau 36
Effectifs

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Autres		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	3	3	—	—	—	—	3	3
D-1	5	5	—	—	—	—	5	5
P-5	14	14	1	1	1	1	16	16
P-4	16	16	4	4	1	1	21	21
P-3	14	14	—	—	1	1	15	15
P-2/P-1	10	10	—	—	—	—	10	10
Total partiel	62	62	5	5	3	3	70	70
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	10	10	—	—	3	3	13	13
Autres classes	67	67	6	6	6	6	79	79
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	77	77	6	6	9	9	92	92
Total	139	139	11	11	12	12	162	162

Division des services de spécialistes

Tableau 37

Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	6	6	—	—	—	—	6	6
P-4	7	7	2	2	1	1	10	10
P-3	6	6	—	—	—	—	6	6
P-2/P-1	7	7	—	—	—	—	7	7
Total partiel	29	29	2	2	1	1	32	32
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	26	26	1	1	—	—	27	27
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	29	29	1	1	—	—	30	30
Total	58	58	3	3	1	1	62	62

Fonctions

Groupe des politiques en matière de rémunération et de classement des emplois et Groupe du régime commun et des politiques interorganisations

152. Le Groupe des politiques en matière de rémunération et de classement des emplois et le Groupe du régime commun et des politiques interorganisations sont chargés d'établir les conditions d'emploi du personnel qui assure le service des opérations de maintien de la paix; de réaliser des études approfondies dans les lieux d'affectation où une opération de maintien de la paix établie ou spéciale est déployée et dans ceux où le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est l'institution désignée; de représenter le Bureau de la gestion des ressources humaines dans les groupes de travail internes ou constitués à l'échelle de l'ensemble des organismes appliquant le régime commun qui sont chargés d'examiner les politiques relatives aux prestations applicables au personnel affecté aux opérations sur le terrain; de coordonner et de présider l'Équipe spéciale du Bureau de la gestion des ressources humaines et de la Division de l'administration et de la logistique des missions, qui examine des questions comme l'indemnité de subsistance (missions), les congés de compensation et les indemnités payables aux officiers d'état-major des missions; et de fournir des conseils pour l'application des dispositions révisées de la série 300 du Règlement du personnel concernant les engagements de durée limitée.

153. Les groupes s'occupent de la correspondance provenant des missions, de la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres parties concernées concernant les politiques

en matière de traitement et d'indemnités, des dérogations faites aux dispositions applicables, le réexamen du classement des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail, la prime de mobilité et de sujétion et d'autres questions liées au système de rémunération du personnel des missions.

154. Les groupes tiennent à jour le classement des postes des catégories des administrateurs, du Service mobile et des services généraux pour le Département des opérations de maintien de la paix, dans le contexte de sa restructuration et de son expansion et pour les missions de la paix établies. Par voie de conséquence, ils s'occupent également des recours formés en ce qui concerne les décisions de classement. En outre, ils aident le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'administration et de la logistique des missions à mettre au point des modèles concernant les besoins en personnel des missions spéciales. Par ailleurs, ils représentent le Bureau de la gestion des ressources humaines dans les groupes de travail internes ou constitués à l'échelle de l'ensemble des organismes appliquant le régime commun qui sont chargés d'examiner les politiques relatives aux prestations applicables au personnel affecté aux opérations sur le terrain.

Groupe du droit administratif

155. Le Groupe du droit administratif étudie toutes les demandes d'examen administratif présentées par les fonctionnaires dans le cadre du processus de recours; représente le Secrétaire général devant le Comité paritaire de recours, en rédigeant des déclarations orales ou écrites concernant les recours formés; examine, à toutes les étapes, toutes les questions disciplinaires dont le Bureau de la gestion des ressources humaines est saisi, qu'il s'agisse de déterminer s'il y a lieu d'engager une procédure disciplinaire ou de préparer les exposés écrits ou oraux faits au nom de l'Administration devant le Comité paritaire de discipline. Il répond en outre à un grand nombre de demandes d'avis juridiques présentées par des bureaux extérieurs et portant sur des questions relatives au personnel.

156. Le Groupe reçoit également à intervalles réguliers des demandes d'avis juridiques émanant des missions de maintien de la paix. Cela est dû en partie à l'absence de juristes dûment qualifiés sur le terrain qui pourraient régler des problèmes de droit concernant des recours et des affaires disciplinaires éventuels ou en instance sans qu'il soit nécessaire de consulter le Groupe.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 38

Activités relatives aux opérations de maintien de la paix

Activités	1995	1996	1997	1998	1999
Études approfondies	3	5	6	7	8
Établissement des barèmes	25	27	26	31	43
Indemnités de subsistance (missions) : études des besoins des missions	4	6	7	6	10
Établissement des montants de l'indemnité de subsistance (missions)	38	50	40	43	62
Conseils concernant le classement des postes	82	97	98	113	122

Tableau 39

Affaires relatives aux opérations de maintien de la paix

	1995			1996			1997			1998			1999		
	Opéra- tions de main- tien de			Opéra- tions de main- tien de			Opéra- tions de main- tien de			Opéra- tions de main- tien de			Opéra- tions de main- tien de		
	Total	la paix	%	Total	la paix	%	Total	la paix	%	Total	la paix	%	Total	la paix	%
Affaires disciplinaires	168	62	37	156	69	44	138	59	43	34	7	21	82	27	33
Recours	339	92	27	129	66	51	90	30	33	53	3	6	115	26	22
Demandes de réexamen	—	—	—	—	—	—	306	74	26	248	80	33	150	17	11

Ressources

157. La Division des services de spécialistes dispose actuellement de trois postes (2 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) financés au titre du compte d'appui. Un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux sont affectés au Groupe des politiques en matière de rémunération et de classement des postes, et au Groupe du régime commun et des politiques interorganisations. Un poste P-4 est affecté au Groupe du droit administratif. Il est proposé de conserver ces postes.

Division des services opérationnels

Tableau 40

Effectifs

	Postes temporaires									
	Budget ordinaire		Compte d'appui				Autres		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	—	1	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	—	2	2	2
P-5	7	7	—	—	—	—	—	7	7	7
P-4	9	9	1	1	—	—	—	10	10	10
P-3	7	7	—	—	1	1	—	8	8	8
P-2/P-1	3	3	—	—	—	—	—	3	3	3
Total partiel	29	29	1	1	1	1	—	31	31	31
Agents des services généraux et catégories apparentées										
1re classe	5	5	—	—	—	—	—	5	5	5
Autres classes	34	34	3	3	—	—	—	37	37	37
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	39	39	3	3	—	—	—	42	42	42
Total	68	68	4	4	1	1	—	73	73	73

158. La Division des services opérationnels est divisée en modules. Le module 6 s'occupe des aspects administratifs de la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'appui apporté aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions spéciales. Il fournit des conseils au Département des opérations de maintien de la paix sur tous les aspects du recrutement, de la nomination et de l'affectation; de l'administration des traitements et des indemnités; de l'interprétation des règles et procédures administratives et du licenciement des fonctionnaires. Il s'assure en outre que le Département des opérations de maintien de la paix et la Division de l'administration et de la logistique des missions respectent le Règlement et le Statut du personnel et remplit diverses fonctions concernant la gestion des ressources humaines.

Ressources

159. À l'heure actuelle, un poste P-4 et trois postes d'agent des services généraux sont financés par le compte d'appui. Il est proposé de conserver ces quatre postes pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Division des services médicaux

Tableau 41
Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
			Compte d'appui		Autres				
	2000/0		1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	
	1999/00	1							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1	1
P-5	1	1	1	1	1	1	3	3	3
P-4	—	—	1	1	—	—	1	1	1
P-3	1	1	—	—	—	—	1	1	1
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	4	4	2	2	1	1	7	7	7
Agents des services généraux et catégories apparentées									
1re classe	2	2	—	—	3	3	5	5	5
Autres classes	7	7	2	2	6	6	15	15	15
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	9	9	2	2	9	9	20	20	20
Total	13	13	4	4	10	10	27	27	27

Fonctions

160. La Division des services médicaux est chargée d'établir des normes, des politiques et des procédures médicales et de fournir des services aux fonctionnaires du Siège et à tous ceux des opérations de maintien de la paix, y compris aux militaires. Fournir une assistance médicale aux opérations de maintien de la paix fait partie intégrante de son travail quotidien.

161. En outre, elle dispense des conseils et apporte une assistance pour les évacuations et les rapatriements sanitaires du personnel des Nations Unies, des observateurs militaires, des policiers civils et des membres des contingents, détermine l'aptitude physique du personnel civil à participer aux missions et certifie les congés de maladie. Elle procède également à une évaluation de l'environnement médical sur le terrain, participe activement à la mise à jour des normes et directives relatives à l'appui médical, organise des séances d'information dans le cadre des ateliers de préparation aux missions, procède à des examens médicaux pour le personnel affecté à une mission et établit des certificats médicaux d'aptitude physique à l'intention de la Division de l'administration et de la logistique des missions. Par ailleurs, la Division aide à planifier et à évaluer financièrement l'appui médical qui sera prêté aux nouvelles missions, à déterminer les effectifs des unités et personnel médicaux nécessaires dans le cadre de la création ou de la poursuite d'une mission et à vérifier

que les pays qui fournissent des contingents prêtent un appui médical. Autre responsabilité importante, la Division vérifie les demandes d'indemnisation présentées au Département des opérations de maintien de la paix par les pays qui fournissent des contingents afin de s'assurer que les accidents survenus sont imputables à l'exercice de fonctions officielles. Elle examine également les demandes de remboursement de frais médicaux et d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, ainsi que les pièces justificatives concernant les dépenses afférentes aux évacuations sanitaires, notamment par voie aérienne.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 42
Activités

Indicateurs	1994		1995		1996		1997		1998		1999	
	Opérations de maintien de la paix		Opérations de maintien de la paix		Opérations de maintien de la paix		Opérations de maintien de la paix		Opérations de maintien de la paix		Opérations de maintien de la paix	
	Total		Total		Total		Total		Total		Total	
Examens médicaux réalisés au Siège	3 783	832	3 919	473	3 146	900	3 041	707	2 725	636	3 541	543
Examens réalisés à l'extérieur dont les résultats sont reçus par la Division	25 822	12 395	14 972	9 749	14 841	10 177	13 688	7 098	12 164	5 425	10 548	5 026
Radiographies reçues/réalisées	16 451	8 225	13 806	6 709	13 227	6 662	10 893	4 450	8 316	2 876	9 329	2 448
Soins dispensés (infirmierie)	55 672	5 849	51 349	1 410	18 406	480	25 622	860	23 717	1 634	25 409	3 310
Vaccinations effectuées	7 076	2 972	3 373	1 025	2 762	453	3 021	924	2 062	540	2 413	1 220
Congés de maladie certifiés	16 402	1 507	19 261	1 543	12 179	1 735	11 102	2 667	10 561	2 385	19 425	2 815
Évacuations sanitaires réalisées	878	298	1 229	407	1 653	422	1 246	406	10 561	339	1 425	307
Demandes d'indemnisation examinées par le Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation	501	165	224	87	460	189	425	184	953	231	531	168
Demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité et demandes de remboursement de frais médicaux présentés par les pays qui fournissent des contingents et examinées et vérifiées par la Division	a	a	a	a	196	196	700	700	642	642	733	733

^a Non disponible.

Ressources

162. La Division des services médicaux dispose actuellement de quatre postes financés au titre du compte d'appui : un P-5 (médecin), un P-4 (médecin) et deux postes d'agent des services généraux (infirmières). Il est proposé de conserver ces postes.

Bureau des services centraux d'appui

Tableau 43

Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	5	5	—	—	—	—	5	5
P-5	10	10	1	1	1	1	12	12
P-4	18	18	8	8	3	3	29	29
P-3	15	15	7	7	1	1	23	23
P-2/P-1	12	12	1	1	—	—	13	13
Total partiel	62	62	17	17	5	5	84	84
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	17	17	—	—	3	3	20	20
Autres classes	197	197	15	15	32	32	244	244
Corps de métiers	99	99	—	—	4	4	103	103
Total partiel	313	313	15	15	39	39	367	367
Total	375	375	32	32	44	44	451	451

Division de la gestion des installations : Section du courrier

Tableau 44

Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4	5	5	—	—	—	—	5	5
P-3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/P-1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total partiel	15	15	—	—	—	—	15	15
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	5	5	—	—	1	1	6	6
Autres classes	102	102	1	1	12	12	115	115
Corps de métiers	77	77	—	—	—	—	77	77
Total partiel	184	184	1	1	13	13	198	198
Total	199	199	1	1	13	13	213	213

Fonctions

163. La Division de la gestion des installations est chargée de la planification, de l'aménagement, de la transformation, de la rénovation, de l'entretien et de l'exploitation de tous les locaux appartenant à l'Organisation ou loués par elle et de leur infrastructure au Siège. Elle est également chargée des opérations relatives au courrier, à savoir de l'acheminement dans le monde entier par correspondance et des documents officiels par la valise diplomatique et les services postaux et par un service de plantons dans les bâtiments du Siège.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 45

A. Valise diplomatique (départ)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Volume total (en livres)	2 195 784	2 042 302	2 118 566	2 080 809	1 659 184	1 590 773	1 707 625	1 538 591
Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix), volume (en livres)	410 617	366 031	258 691	241 176	147 761	114 339	100 800	113 769
Département des opérations de maintien de la paix, volume (% du total)	18,7	17,9	12,2	11,6	8,9	7,2	5,9	7,4

B. Valise diplomatique (arrivée)

	1996	1997	1998	1999
Volume total (en livres)	605 515	621 283	648 652	654 540
Division de l'administration et de la logistique des missions (Département des opérations de maintien de la paix), volume (en livres)	50 291	45 272	46 661	41 627
Département des opérations de maintien de la paix, volume (% du total)	8,3	7,3	7,2	6,4

Ressources

164. La Section du courrier dispose actuellement d'un poste d'agent des services généraux financé au titre du compte d'appui. Il est proposé de conserver ce poste pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Division de l'informatique

Tableau 46

Effectifs

	Postes temporaires							
	Budget ordinaire		Compte d'appui		Autres		Total	
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	6	6	—	—	—	—	6	6
P-4	9	9	—	—	2	2	11	11
P-3	9	9	—	—	—	—	9	9
P-2/P-1	5	5	1	1	—	—	6	6
Total partiel	33	33	1	1	2	2	36	36
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	10	10	—	—	2	2	12	12
Autres classes	49	49	—	—	9	9	58	58
Corps de métiers	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	60	60	—	—	11	11	71	71
Total	93	93	1	1	13	13	107	107

Fonctions

165. Le Service des télécommunications de la Division de l'informatique est chargé de fournir un appui aux opérations de maintien de la paix, à savoir de planifier, de concevoir et d'installer de nouvelles liaisons par satellite et de configurer le matériel connexe de la station terrienne du Siège et du Centre de contrôle du réseau. L'appui aux opérations de maintien de la paix dans le domaine des télécommunications constitue l'un des principaux volets du réseau mondial de communication par satellite de l'ONU.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 47

Opérations du Réseau mondial de communications par satellite des Nations Unies

	1995	1996	1997	1998	1999
Liaisons par satellite	21	31	34	34	38
Lignes louées	8	9	8	8	8
Voies en services	299	417	463	489	520
Répéteurs INTELSAT	6	8	8	7	8

Ressources

166. Un poste P-2 financé au titre du compte d'appui est affecté au Groupe du réseau étendu du Service des télécommunications. Le Groupe exerce les mêmes fonctions que le Service mais fournit également, 24 heures sur 24, des services d'exploitation et d'entretien des télécommunications entre le Secrétariat, les opérations de maintien de la paix et les bureaux hors Siège.

167. Il est proposé de conserver ce poste P-2 pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Division des achats

Tableau 48

Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	1	1	1	1	3	3
P-4	2	2	8	8	1	1	11	11
P-3	4	4	7	7	1	1	12	12
P-2/P-1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total partiel	11	11	16	16	3	3	30	30
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	26	26	12	12	8	8	46	46
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	26	26	12	12	8	8	46	46
Total	37	37	28	28	11	11	76	76

Fonctions

168. La Division des achats est chargée des activités suivantes : la négociation, l'établissement, l'exécution et l'administration de contrats pour l'achat des fournitures et du matériel, les services contractuels (notamment les transports maritimes et aériens de biens et de contingents), les services extérieurs d'imprimerie et de reliure, la soumission de dossiers au Comité des marchés du Siège; la mise au point et la tenue de fichiers informatisés des fournisseurs et des commandes exécutées; l'établissement de toutes les statistiques concernant les achats et la charge de travail et la présentation de rapports à ce sujet; et le traitement dans les meilleurs délais des demandes de fournitures de biens ou de services, des soumissions, des commandes et des factures.

169. La Division des achats sert de centrale d'achat à l'Organisation pour ce qui concerne la large gamme des biens et services dont les opérations de maintien de la paix et autres missions hors Siège ont besoin. Elle prête un appui aux opérations de maintien de la paix en s'occupant des achats qui peuvent poser des problèmes sur le plan technique comme les affrètements aériens, les rations alimentaires, les services d'appui logistique et les biens et services que l'on ne peut acquérir sur place. La Division de l'administration et de la logistique des missions demande à la Division des achats de lancer des appels d'offres et, après réception des offres, procède à une évaluation technique alors que la Division des achats est chargée de procéder à l'évaluation commerciale des offres, de formuler des recommandations au Comité des marchés du Siège concernant l'adjudication des marchés, s'il y a lieu, d'établir les contrats en consultation avec la Division des questions juridiques générales et, en dernier ressort, d'attribuer un marché. La Division de l'administration et de la logistique des missions et la Division des achats se répartissent les tâches de manière à assurer l'intégrité financière en préservant l'équilibre des pouvoirs au sein du système.

170. La Division des achats s'occupe également des questions d'assurance et de transport des marchandises du lieu d'achat vers les missions et, de temps à autre, entre les missions. Lorsque les marchandises sont achetées par la Division et expédiées par un transitaire en sous-traitance, la Division est chargée de réceptionner et d'inspecter les marchandises enregistrées dans le Système intégré de gestion en fonction des documents d'expédition avant d'autoriser la Division de la comptabilité à commencer les formalités en vue de payer les fournisseurs.

171. La Division des achats est chargée d'élaborer des politiques et procédures concernant les achats au niveau mondial et sur le marché local. Les missions ont été autorisées à effectuer des achats au niveau mondial jusqu'à un certain montant mais la Division des achats examine tous les projets d'achat dont le coût est supérieur au montant autorisé afin de déterminer si l'achat doit être effectué par la mission concernée ou par elle-même. Lorsque l'achat doit être effectué par la mission après consultation du Comité des marchés du Siège et autorisation du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui, la Division des achats est chargée d'examiner le projet d'achat présenté par la mission au Comité local des marchés, avant qu'il ne soit soumis au Comité des marchés du Siège par le biais de la Division de l'administration et de la logistique des missions.

172. En outre, la Division des achats réalise de temps à autre des études de marché afin de recueillir des informations à l'intention de la Division de l'administration et de la logistique des missions et dispense une formation en cours d'emploi au personnel des missions affecté aux achats.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 49

Activités

	1994	1995	1996	1997	1998	1999 ^b
Nombre de bons de commande	5 047	4 517	2 841	3 723	3 412	3 143
Volume total des achats ^a	491,5	399,7	181,5	309,5	318,0	329
Nombre de contrats	367	397	256	246	226	210
Nombre de rapports d'audit/lettres de gestion auxquels la Division des achats a répondu	14	24	64	71	46	59
Nombre de dossiers soumis au Comité des marchés du Siège (comprend les dossiers soumis par les comités de marché locaux)	789	698	439	351	330	292
Valeur des dossiers soumis au Comité des marchés du Siège (comprend les dossiers soumis par les comités de marché locaux) ^a	730,6	890,2	479	367,1	410,5	521,5
Valeur des dossiers examinés par la Division des achats et soumis au Comité des marchés du Siège ^a	195,7	307,7	138,5	61,6	67,2	50,0
Dossiers soumis par les comités de marché locaux et traités par la Division des achats au titre de sa propre délégation de pouvoirs ^a	^c	^c	21,6	28,9	—	—
Nombre d'accords contractuels avec des établissements	72	97	115	166	205	205
Nombre de demandes de fourniture de biens ou services	^c	4 828	3 651	3 264	3 428	3 676
Nombre de fournisseurs enregistrés	^d	^d	2 240	3 424	4 111	4 540

^a En millions de dollars des États-Unis.

^b Données provisoires.

^c Non disponible.

^d Les activités de collecte d'informations concernant les fournisseurs ont débuté en janvier 1992.

Ressources

173. La Division des achats dispose actuellement de 28 postes financés par le compte d'appui; deux postes P-3 et un poste d'agent des services généraux ont été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1999, par suite de l'augmentation des besoins d'appui technique occasionnée par le lancement de nouvelles missions au Kosovo et au Timor oriental, et par l'expansion des opérations en Sierra Leone. Ces postes se répartissent comme suit : 1 P-5 (fonctionnaire principal des achats), 8 P-4 (fonctionnaires des achats), 7 P-3 (fonctionnaires des achats) et 12 agents des services généraux (préposés aux achats/secrétaire).

174. En raison de l'expansion récente des opérations de maintien de la paix et de leur développement probable au cours des 12 prochains mois, il est proposé de maintenir les effectifs de la Division des achats à leur niveau actuel pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Service des voyages et des transports

Tableau 50

Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4	2	2	—	—	—	—	2	2
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	3	3	—	—	—	—	3	3
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	20	20	2	2	3	3	25	25
Corps de métiers	21	32	—	—	4	4	25	25
Total partiel	43	43	2	2	7	7	52	52
Total	46	46	2	2	7	7	55	55

Fonctions

175. Le Service des voyages et des transports fournit toute une série de services d'appui direct aux opérations de maintien de la paix.

176. La Section des voyages est chargée de : traiter toutes les demandes émanant de New York et concernant le transport du personnel affecté au maintien de la paix; négocier à des tarifs de groupe spéciaux l'achat des billets d'avion de ce personnel ainsi que les meilleurs tarifs pour les excédents de bagages; obtenir les visas du personnel civil et des observateurs militaires du Département des opérations de maintien de la paix détachés de New York dans les zones où se déroulent les différentes opérations de maintien de la paix; délivrer les documents de voyage, y compris les laissez-passer et doubles de laissez-passer des Nations Unies, les certificats de l'ONU et certificats de famille demandés par le Département des opérations de maintien de la paix pour les fonctionnaires hors Siège et les membres de leur famille; demander au pays hôte de délivrer des permis de résidence (visas G-4) aux fonctionnaires qui rentrent de mission; informer pleinement le pays hôte de tout mouvement de personnel se produisant dans les différentes missions de maintien de la paix; renseigner les missions et la Division de l'administration et de la logistique sur les questions concernant les voyages; fournir des estimations de tarifs aériens en vue de l'établissement du budget du Département des opérations de maintien de la paix au Siège et dans le cadre des missions sur le terrain; s'occuper des délégations de pouvoirs relatives à l'administration hors Siège des laissez-passer des Nations Unies.

177. La Section des transports a les fonctions suivantes : organiser l'expédition, à l'aller comme au retour, de toutes les cargaisons de mobilier et d'effets personnels appartenant aux fonctionnaires affectés aux missions de maintien de la paix; organiser l'expédition de la plupart des cargaisons transférées d'une opération de la paix à l'autre; assurer toutes les cargaisons acheminées entre le Siège et les zones de mission; apporter son concours dans les situations d'urgence telles que le rapatriement des corps des fonctionnaires morts au cours d'une mission sur le terrain; commander les fournitures de bureau.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 51

Activités

Activité	1995			1996			1997			1998			1999		
	Total des activités	Activités d'appui	%	Total des activités	Activités d'appui	%	Total des activités	Activités d'appui	%	Total des activités	Activités d'appui	%	Total des activités	Activités d'appui	%
Section des voyages															
Autorisations de voyage	18 347	4 344	24	14 664	2 996	20	16 833	3 175	19	17 339	2 888	17	17 830	4 296	24
Passeports/visas	6 841	651	10	6 063	360	6	6 452	487	8	6 528	412	6	7 097	367	5
Laissez-passer/certificats	19 055	5 214	27	17 061	3 823	22	18 892	4 288	23	14 961	2 637	18	14 234	2 123	15
Total	44 243	10 209	23	37 788	7 179	19	42 177	7 950	19	38 828	5 937	15	39 161	6 786	17
Section des transports															
Expéditions	753	214	28	729	165	22	635	118	19	202	72	36	757	212	28
Réceptions	323	121	37	319	89	27	253	96	38	87	71	82	453	51	11
Transferts	277	23	8	294	11	3	264	11	4	278	27	10	3 043	870	29
Demandes d'indemnités	283	12	4	265	5	2	266	83	31	633	107	17	240	50	21
Papeterie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 540	458	10
Total	1 636	370	23	1 607	270	17	1 418	308	22	1 200	277	23	9 033	1 637	18

Ressources nécessaires

178. Le Service des voyages et des transports compte actuellement deux postes d'agent des services généraux imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Il est proposé de maintenir le nombre actuel de postes de ce service pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

6. Département de la gestion : autres ressources nécessaires

179. **Personnel temporaire.** Il est proposé qu'un montant total de 616 100 dollars soit prévu à cette rubrique. Sur ce total, 417 100 dollars (équivalant à un poste P-4 et quatre postes d'agents des services généraux) iraient au recrutement du personnel temporaire pour aider la Division à pourvoir à des besoins exceptionnels résultant, dans la Section des comptes des opérations de maintien de la paix, de l'expansion des opérations, en particulier du fait de la création de nouvelles missions au Kosovo, au Timor oriental et en République démocratique du Congo. Du personnel tempo-

raire est également nécessaire pour les 12 prochains mois, afin d'éliminer l'arriéré de demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité. Des crédits de personnel temporaire d'un montant de 143 000 dollars (équivalant à un poste P-4) seraient utilisés par la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines. Le montant de 56 000 dollars, inchangé par rapport à l'année précédente, est prévu pour remplacer des fonctionnaires en congé de maternité, en congé de maladie de longue durée et pour faire face à la charge de travail du Département en période de pointe.

180. **Heures supplémentaires.** Un montant de 27 000 dollars est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires nécessaires pour que la Division du financement du maintien de la paix (2 000 dollars), la Division de la comptabilité (15 000 dollars) et la Division des achats (10 000 dollars) puissent faire face aux délais inhérents à la nature des services d'appui que le Siège fournit aux opérations de maintien de la paix.

181. **Voyages.** Un montant de 20 000 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes aux visites du personnel de la Division du financement du maintien de la paix dans les zones de mission pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

182. **Location de locaux.** Un montant de 1 752 900 dollars est prévu au titre de la location de locaux, sur la base du barème 2000/01 des coûts standard des services communs.

183. **Location de matériel de bureau.** Un montant de 20 600 dollars est prévu pour couvrir le coût de location de photocopieuses et les achats de papier.

184. **Communications.** Un montant de 60 000 dollars est prévu pour couvrir la location des téléphones et les factures téléphoniques locales.

185. **Entretien du matériel de bureau.** Un montant de 40 000 dollars est demandé pour couvrir l'entretien de 40 ordinateurs, sur la base d'un coût standard de 1 000 dollars par unité, y compris l'imprimante, et pour les services d'entretien du gestionnaire central d'applications et du réseau local.

186. **Fournitures et accessoires.** Un montant de 13 000 dollars est demandé au titre des fournitures de bureau.

C. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour la sécurité

Tableau 52
Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées</i> <i>Juillet 1998-Juin 1999</i>	<i>Dépenses approuvées</i> <i>Juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses proposées</i> <i>Juillet 2000-juin 2001</i>
Traitements	109 600	255 100	384 000
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Frais de voyage	—	—	—
Formation	—	—	—
Services communs	—	8 700	21 600
Matériel informatique	—	1 800	7 100
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—
Contributions du personnel	—	—	68 000
Montant brut	109 600	265 600	480 700
Recettes provenant des contributions du personnel	—	—	(68 000)
Montant net	109 600	265 600	412 700
Total	109 600	265 600	480 700

Tableau 53
Effectifs

	<i>Postes temporaires</i>							
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Compte d'appui</i>				<i>Total</i>	
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	—	—	1	1	1	1	2	2
P-4	—	—	2	2	2	2	4	4
P-3	1	1	—	—	—	—	1	1
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	3	3	3	3	8	8

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
			<i>Compte d'appui</i>		<i>Autres</i>			
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1ere classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	2	2	4	4
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	—	—	2	2	4	4
Total	4	4	3	3	5	5	12	12

187. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité s'emploie, au nom du Secrétaire général, à faire en sorte que les organismes des Nations Unies réagissent de façon cohérente à toute situation d'urgence, et il est responsable de toutes les questions de politique générale et de procédure intéressant la sécurité ainsi que la coordination de toutes les activités de l'ONU et des institutions spécialisées concernant la sécurité du personnel dans tous les lieux d'affectation hors Siège.

188. Dans le cadre des opérations de maintien de la paix, le Bureau du Coordonnateur est chargé de : surveiller et évaluer la situation dans les zones où se déroulent des missions de maintien de la paix; coordonner et organiser les conditions de sécurité du personnel civil des opérations de maintien de la paix; recueillir et analyser les informations concernant la sécurité afin de prévoir les zones où des problèmes de sécurité risquent de se poser; faire des recommandations au Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité concernant les mesures et les procédures de protection du personnel civil des opérations de maintien de la paix; évaluer sur le terrain les conditions de sécurité afin de déterminer les mesures de sécurité à prendre pour assurer la protection du personnel civil des missions de maintien de la paix et formuler les directives et consignes appropriées en la matière; se rendre autant que de besoin dans les zones de déploiement de missions de maintien de la paix afin d'apporter sur place une assistance d'urgence dans la gestion des crises; instruire et former les membres du personnel civil des missions de maintien de la paix avant leur déploiement; instruire et former les responsables de la sécurité affectés aux opérations de maintien de la paix; assurer une coordination quotidienne avec les bureaux compétents du Département des opérations de maintien de la paix.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 54

Activités

	<i>Produits</i>			
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01 ^a
Surveiller étroitement et en permanence le niveau de sécurité existant pour chaque opération de maintien de la paix	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Évaluer en permanence les plans de sécurité et la capacité d'intervention en cas d'urgence, en vue d'assurer la viabilité du	17	16	15	21

	<i>Produits</i>			
	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01 ^a
plan de sécurité détaillé établi pour chaque opération de maintien de la paix				
Collecter, interpréter et diffuser les informations concernant les dangers pouvant menacer le personnel civil des opérations de maintien de la paix	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Conseiller et guider les agents chargés d'assurer la sécurité des opérations de maintien de la paix pour tout ce qui concerne la gestion des problèmes de sécurité	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Donner des consignes au personnel avant son départ en mission	210	200	200	200
Surveiller étroitement et en permanence le niveau de sécurité existant dans chaque opération de maintien de la paix	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Donner des instructions aux chefs de la sécurité des opérations de maintien de la paix avant leur affectation	7	7	7	7
Donner des instructions et des conseils aux chefs de la sécurité des opérations de maintien de la paix	Activité continue	Activité continue	Activité continue	Activité continue
Assurer la coordination avec les bureaux compétents du Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne la sécurité sur le terrain	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne	Activité quotidienne
Conduire des missions d'évaluation portant sur des aspects spécifiques des conditions de sécurité dans les régions où sont déployées les missions	5	5	5	10
Coordonner toutes les actions à entreprendre en cas de prise d'otage ou enlèvement de personnel civil	2	2	2	2
Organiser des programmes et séminaires de formation consacrés aux questions de sécurité	5	7	4+	4+

^a Prévision.

Ressources

189. Le tableau d'effectifs actuel du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité comprend trois postes, imputés sur le compte d'appui : un poste P-5 (administrateur hors classe chargé de coordonner les mesures de sécurité) et deux postes P-4 (administrateur chargé de coordonner les mesures de sécurité et psychologue traitant le stress). Le poste P-5 et un poste P-4 ont été approuvés par l'Assemblée générale le 23 décembre 1999 (résolution 54/243) en raison des besoins accrus en matière de sécurité résultant de l'intensification des activités de maintien de la paix liée à la mise en place de nouvelles missions au Kosovo et au Timor oriental et à l'élargissement de l'opération en Sierra Leone. Il est proposé de maintenir ces trois postes pendant une période de 12 mois à compter du 1er juillet 2000

afin d'assurer comme il convient la sécurité du personnel de l'ONU affecté aux opérations sur le terrain.

Autres prévisions de dépenses

190. **Dépenses de fonctionnement générales.** Un montant estimé à 20 100 dollars permettrait de couvrir les dépenses suivantes : 15 000 dollars pour les communications, y compris les communications téléphoniques interurbaines et internationales, les frais de télécopie et de dépêches, et 5 100 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique.

191. **Fournitures et équipement.** Un montant estimé à 1 500 dollars permettrait d'acheter des fournitures de bureautique et des fournitures générales.

192. **Matériel informatique.** Le montant estimé à 7 100 dollars permettrait d'acquérir du matériel supplémentaire comprenant deux ordinateurs de bureau (3 000 dollars), deux moniteurs (600 dollars), deux imprimantes (1 000 dollars) et un ordinateur bloc-notes (2 500 dollars).

D. Cabinet du Secrétaire général

Tableau 55

Prévisions générales des dépenses

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées Juillet 1998-Juin 1999</i>	<i>Dépenses approuvées Juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses proposées Juillet 2000-juin 2001</i>
Traitements	317 600	324 800	341 400
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	6 000	5 000	5 000
Frais de voyage	—	—	—
Formation	—	—	—
Services communs	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—
Contributions du personnel	—	—	68 800
Montant brut	323 600	329 800	415 200
Recettes provenant des contributions du personnel	—	—	(68 800)
Montant net	323 600	329 800	346 400
Total	323 600	329 800	415 200

Tableau 56
Effectifs

	Budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Compte d'appui		Autres			
	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01	1999/00	2000/01
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	2	2	—	—	—	—	2	2
Sous-Secrétaire général	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	6	6	1	1	—	—	7	7
D-1	6	6	—	—	—	—	6	6
P-5	6	7	1	1	—	—	7	8
P-4	7	7	—	—	—	—	7	7
P-3	5	6	—	—	—	—	5	6
P-2/P-1	3	2	—	—	—	—	3	2
Total partiel	36	37	2	2	—	—	38	39
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	6	6	—	—	—	—	6	6
Autres classes	42	42	1	1	—	—	43	43
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	48	48	1	1	—	—	49	49
Total	84	84	3	3	—	—	87	88

Fonctions

193. Le Cabinet du Secrétaire général participe directement au rôle de maintien de la paix de l'Organisation. Il lui est demandé d'aider le Secrétaire général à donner des orientations générales aux départements chargés au premier chef des opérations de maintien de la paix et à coordonner efficacement les activités de l'ONU qui favorisent le maintien de la paix ou y contribuent.

Ressources

194. Trois postes du Cabinet du Secrétaire général sont imputés sur le compte d'appui (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste de la catégorie des services généraux). Les titulaires des postes D-2 et P-5 secondent directement le Secrétaire général dans l'exécution de son mandat. À ce titre, ils s'occupent plus particulièrement des questions qui exigent l'attention personnelle du Secrétaire général. Ils suivent les travaux du Conseil de sécurité et attirent l'attention du Secrétaire général sur ceux qui ont trait aux opérations de maintien de la paix, et ils communiquent aux départements concernés les avis et décisions du Secrétaire général. Le poste de la catégorie des services généraux permet de recruter un/une secrétaire pour ces deux fonctionnaires. Il est proposé de maintenir le tableau d'effectifs actuel du Cabinet du Secrétaire général pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

Autres prévisions de dépenses

195. **Heures supplémentaires.** Un montant de 5 000 dollars est prévu pour couvrir le coût des heures supplémentaires qui sont nécessaires pour permettre au Cabinet de faire face aux délais inhérents à la nature des services d'appui que le Siège fournit aux opérations de maintien de la paix.

E. Bureau des affaires juridiques

Tableau 57

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées Juillet 1998- juin 1999</i>	<i>Dépenses approuvées Juillet 1999- juin 2000</i>	<i>Dépenses proposées Juillet 2000- juin 2001</i>
Postes	283 900	475 100	607 600
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Frais de voyage	—	—	—
Formation	—	—	—
Services communs	—	7 300	7 500
Matériel informatique	—	—	—
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—
Contributions du personnel	—	—	104 700
Montant brut	283 900	482 400	719 800
Recettes provenant des contributions du personnel	—	—	(104 700)
Montant net	283 900	482 400	615 100
Total	283 900	482 400	719 800

Tableau 58
Effectifs

	<i>Postes temporaires</i>							
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Compte d'appui</i>		<i>Autres</i>		<i>Total</i>	
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	1	1
Sous-Secrétaire général	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	2	2	4	4
P-5	6	6	1	1	1	1	8	8
P-4	4	4	3	3	1	1	8	8
P-3	5	5	1	1	1	1	7	7
P-2/P-1	1	1	—	—	2	2	3	3
Total partiel	21	21	5	5	7	7	33	33
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	11	11	—	—	6	6	17	17
Corps de métier	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	12	12	—	—	6	6	18	18
Total	33	33	5	5	13	13	51	51

Fonctions

196. Le Bureau des affaires juridiques est essentiellement chargé de veiller à ce que les régimes et mandats juridiques nécessaires et appropriés soient établis pour toutes les opérations de maintien de la paix, missions de bons offices et autres missions entreprises par l'Organisation. À cet égard, il assure toute une série de services juridiques et d'assistance pour appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La prestation de ces services et de cette assistance est confiée principalement, sinon entièrement, à deux entités du Bureau : le Bureau du Conseiller juridique et la Division des questions juridiques générales. Le Bureau du Conseiller juridique s'occupe principalement des questions juridiques que peuvent poser les politiques et mesures décidées par l'Organisation, ainsi que du cadre juridique de l'établissement des missions de maintien de la paix. La Division des questions juridiques générales assure un appui général aux activités opérationnelles et transactions commerciales des missions de maintien de la paix et s'occupe notamment des nombreuses réclamations résultant de ces activités et transactions.

Statistiques de la charge de travail

Tableau 59

Division des questions juridiques générales

A. Nombre d'heures effectives consacrées aux tâches assignées en 1997, en pourcentage du nombre total d'heures de travail du personnel de la Division des questions juridiques générales

<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Temps de travail normal												
7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,5	7,5	7,5	7,5	
Nombre de jours travaillés dans le mois												
23	20	20	22	22	21	23	21	21	23	20	23	259
Nombre de postes occupés												
21	21	19	17	17	18	18	18	18	18	18	18	
Nombre total d'heures de travail budgétisées												
3 381	2 940	2 660	2 618	2 618	2 646	2 898	2 646	2 835	3 105	2 700	3 105	34 152

B. Nombre d'heures effectives consacrées par les administrateurs à des tâches d'appui aux opérations de maintien de la paix

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
1997	1 586	1 519	1 230	1 277	1 281	1 305	1 294	1 365	1 252	1 389	1 192	1 158	15 849
1998	1 154	1 058	1 182	1 128	1 279	1 387	1 386	1 252	1 195	1 364	1 629	1 475	15 488
1999	1 302	1 103	1 296	1 211	1 220	1 468	1 492	1 405	1 384	1 431	1 547	1 503	16 360

C. Nombre d'heures effectives consacrées aux tâches assignées en 1998, en pourcentage du nombre total d'heures de travail du personnel de la Division des questions juridiques générales

<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Temps de travail normal												
7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,5	7,5	7,5	7,5	
Nombre de jours travaillés dans le mois												
22	20	22	22	21	22	23	21	22	22	21	22	260
Nombre de postes occupés												
18	19	19	19	19	19	18	18	17	17	17	17	
Nombre total d'heures de travail budgétisées												
2 772	2 660	2 926	2 926	2 793	2 926	2 898	2 646	2 805	2 805	2 678	2 933	33 767

D. Temps effectif consacré à des tâches d'appui aux opérations de maintien de la paix, en pourcentage du nombre total d'heures de travail budgétisées du personnel de la Division des questions juridiques général

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
1997	46,9	51,7	46,2	48,8	48,9	49,3	44,6	51,6	44,1	44,7	44,2	37,3	46,4
1998	41,6	39,8	40,4	38,5	45,8	47,4	47,8	47,3	42,6	48,6	60,8	50,3	45,9
1999	46,6	43,8	42,4	41,4	41,5	50,2	51,0	48,0	44,1	47,8	49,3	45,9	46,0

E. Nombre d'heures effectives consacrées aux tâches assignées en 1999, en pourcentage du nombre total d'heures de travail du personnel de la Division des questions juridiques générales

	<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juill.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	<i>Total</i>
Temps de travail normal	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,5	7,5	7,5	7,5		
Nombre de jours travaillés dans le mois	21	20	23	22	21	22	22	22	22	21	22	23	261
Nombre de postes occupés	19	18	19	19	20	19	19	19	19	19	19	19	
Nombre total d'heures de travail budgétisées	2 793	2 520	3 059	2 926	2 940	2 926	2 926	3 135	2 993	3 135	3 278		35 556

Ressources nécessaires

197. Le Bureau des affaires juridiques dispose actuellement de cinq postes d'administrateurs (1 P-5; 3 P-4 et 1 P-3) imputés sur le compte d'appui. Un poste P-4 est affecté au bureau du Conseiller juridique et les quatre autres postes se trouvent à la Division des questions juridiques générales. Sur les cinq postes financés au titre du compte d'appui, deux postes P-4 ont été approuvés par l'Assemblée générale en décembre 1999 afin d'aider le Bureau des affaires juridiques à absorber la charge de travail supplémentaire provenant des nouvelles missions au Kosovo et au Timor oriental et de l'élargissement de l'opération en Sierra Leone.

198. Il est proposé de maintenir pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 le nombre actuel de postes du Bureau des affaires juridiques imputés sur le compte d'appui.

Division des questions juridiques générales : autres prévisions de dépenses

199. **Communications.** Un montant de 7 000 dollars est demandé pour couvrir les frais de téléphone et de télécopie (sur la base des coûts standard).

200. **Fournitures de bureau.** Un montant de 500 dollars est demandé au titre des fournitures de bureau.

F. Bureau des services de contrôle interne

Tableau 60

Prévisions générales des dépenses

(En dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses engagées Juillet 1998-juin 1999</i>	<i>Dépenses approuvées Juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses proposées Juillet 2000-juin 2001</i>
Postes	1 056 900	1 277 400	1 339 100
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Frais de voyage en mission	21 200	20 000	40 000
Formation	—	—	—
Services communs	3 300	8 000	8 000
Matériel informatique	—	10 000	10 000
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—
Contributions du personnel	—	—	231 900
Montant brut	1 081 400	1 315 400	1 629 000
Recettes provenant des contributions du personnel	—	—	(231 900)
Montant net	1 081 400	1 315 400	1 397 100
Total	1 081 400	1 315 400	1 629 000

Tableau 61

Effectifs

	<i>Postes temporaires</i>							
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Compte d'appui</i>				<i>Total</i>	
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	1	1	3	3
P-5	8	8	1	1	—	—	9	9
P-4	12	12	7	7	12	12	31	31
P-3	13	13	3	3	6	6	22	22
P-2/P-1	7	7	—	—	1	1	8	8
Total partiel	43	43	11	11	20	20	74	74

	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
			<i>Compte d'appui</i>		<i>Autres</i>			
	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>	<i>1999/00</i>	<i>2000/01</i>
Agents des services généraux et catégories apparentées								
1ere classe	6	6	—	—	2	2	8	8
Autres classes	11	11	1	1	5	5	17	17
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	17	17	1	1	7	7	25	25
Total	60	60	12	12	27	27	99	99

201. Le Bureau des services de contrôle interne appuie les opérations de maintien de la paix de l'ONU par le biais de sa Division de l'audit et des conseils de gestion et de sa Section des enquêtes.

Fonctions

202. La Division de l'audit et des conseils de gestion est chargée entre autres de vérifier les comptes de toutes les opérations de maintien de la paix et missions spéciales, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et des entités fonctionnelles administrées par la Division de l'administration et de la logistique des missions, Département des opérations de maintien de la paix, au Siège. La Division est également chargée de contrôler l'application des recommandations des audits, de fournir des services de gestion-conseil, et de prodiguer ses conseils sur les questions concernant des opérations de maintien de la paix qui relèvent de sa responsabilité d'audit.

203. La Section des enquêtes agit essentiellement en fonction des événements, autrement dit quand elle reçoit des communications (en application du paragraphe 18 du bulletin du Secrétaire général publié sous la cote ST/SGB/273) faisant état de violations présumées des règles, directives et instructions administratives de l'ONU, de fautes professionnelles, d'irrégularités de gestion, de gaspillage des ressources ou d'abus de pouvoir. Un cinquième des communications reçues par la Section des enquêtes concernent des opérations de maintien de la paix.

Charge de travail

204. Comme le montre le tableau ci-après, plus de 1 500 jours de travail ont été consacrés à des audits de missions de maintien de la paix dans la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 1999.

Tableau 62

A. Nombre de journées d'audit consacrées à la vérification des comptes des opérations de maintien de la paix et nombre de rapports d'audit et nombre de rapports publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1999

	<i>Nombre de jours d'audit</i>	<i>Nombre de rapports publiés</i>
Département des opérations de maintien de la paix/Siège ONU :		
Division de l'administration et de la logistique des missions	95	2
Taux d'indemnité de subsistance (missions)	60	1
Procédures concernant le matériel	60	—
Examen des demandes de remboursement	55	—
Gestion des stocks	95	1
Contrôle du matériel/Siège ONU	60	—
Liquidation de missions	60	1
MINURCA	55	1
MIPONUH	50	1
Contrôle de l'application des recommandations et autres systèmes de vérification du Siège	215	—
MONUA	220	2
FNUOD	50	—
MONUSIL	50	—
MONUG	35	—
MONUIK	50	1
MONUT	50	1
MINUBH	215	1
FORDEPRENU	40	1
Total	1 515	13

B. Nombre de journées d'audit nécessaires pour vérifier les comptes des opérations de maintien de la paix dans la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (estimation de la Division de l'audit et des conseils de gestion)

	<i>Nombre de journées d'audit</i>
Département des opérations de maintien de la paix/Siège ONU (audits multiples)	650
MINURCA	80
MINURSO	100
MINUSIL	80
FNUOD	80
UNFICYP	100
FINUL	100
Base logistique des Nations Unies à Brindisi	100
MINUBH	100
MINUK	80
MONUG	70
MINUTO	80
Total	1 620

205. En raison de son histoire relativement courte et des dispositions particulières de son mandat, qui l'amènent à agir en fonction des circonstances, la Section des enquêtes ne peut pas donner de chiffres précis quant au nombre de communications qu'elle recevra ou de jours-personne qui seront nécessaires pour y donner suite. Compte tenu de son degré d'activité en 1999, plus de 1 000 jours-personne lui seront nécessaires pour traiter des questions intéressant les opérations de maintien de la paix pendant l'exercice. Toutefois, avec le lancement de nouvelles opérations de maintien de la paix au Kosovo, au Timor oriental et en République démocratique du Congo, et la reconduction de la mission en Sierra Leone, on estime qu'entre 1 500 et 2 000 jours-personne seront consacrés à des questions intéressant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

206. Selon son plan d'audit pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, la Division de l'audit et des conseils de gestion prévoit de vérifier les comptes de 10 missions de maintien de la paix et ceux de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, ainsi que ceux des activités du Siège liées au maintien de la paix. Comme il est indiqué dans le tableau qui précède, il faudra au moins 1 600 journées d'audit pour exécuter le plan d'audit.

Ressources nécessaires

207. Il est actuellement alloué au Bureau des services de contrôle interne 12 postes imputés sur le compte d'appui. Onze postes sont alloués à la Division de l'audit et des conseils de gestion (1 P-5, 6 P-4, 3 P-3 et 1 poste de la catégorie des services généraux), et 1 P-4 est réservé au poste d'enquêteur de la Section des enquêtes.

208. Il est proposé de maintenir pour une période de 12 mois allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 le nombre de postes du Bureau des services de contrôle interne actuellement imputés sur le compte d'appui.

Autres prévisions de dépenses

209. **Voyages.** Il est demandé un montant de 40 000 dollars pour couvrir le coût des voyages entrepris par le personnel du Bureau des services de contrôle interne dans le cadre des enquêtes pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001.

210. **Équipement de bureau.** Un montant de 10 000 dollars est demandé pour l'achat de matériel de bureautique à l'usage du personnel de la Division de l'audit et des conseils de gestion et de la Section des enquêtes.

211. **Communications.** Un montant de 8 000 dollars est prévu pour couvrir le coût des communications par téléphone et télécopie entre le Siège et les missions de maintien de la paix requises dans le cadre des audits effectués sur place.

V. Opérations de maintien de la paix menées à terme et liquidités : tâches à exécuter pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

Tableau 63

<i>Opérations de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/bureau concerné</i>
MINUHA	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des équipements appartenant aux contingents	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Trésorerie Service des contributions
FPNU (y compris FORPRONU, FORDEPRENU, ONURC)	Examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel concernant le matériel appartenant aux contingents; règlement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; recouvrement des dépenses relatives à des avoirs qui auraient dû être fournis par le gouvernement hôte en vertu de l'accord sur le statut des forces; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau des affaires juridiques
ONUSOM II (y compris ONUSOM I)	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; ouverture éventuelle de crédits supplémentaires et mise en recouvrement des quotes-parts des États Membres; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents au titre de la fourniture de biens et services (y compris le matériel appartenant aux contingents); examen des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; règlement des litiges commerciaux et des affaires d'arbitrage en suspens; règlement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines Bureau des affaires juridiques
ONUMOZ	Examen et traitement des demandes présentées par les pays qui ont fourni des contingents au titre du matériel appartenant à ces derniers; contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie
MINUAR (y compris MONUOR)	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget et du rapport sur la liquidation des avoirs; traitement des demandes dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; traitement des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MINURCA	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget et du rapport sur la liquidation des avoirs; traitement des demandes dont est saisi le Comité du contrôle du matériel,	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité

<i>Opérations de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/bureau concerné</i>
	notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; traitement des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MONUA (y compris UNAVEM)	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget et du rapport sur la liquidation des avoirs; traitement des demandes dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents; traitement des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MONUL	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont fourni des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; soldes inutilisés à restituer aux États Membres; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux; clôture du Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou au Libéria	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau des affaires juridiques
ATNUSO (y compris Groupe d'appui de police civile des Nations Unies)	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents concernant le matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; examen des engagements non réglés; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
MANUH (y compris MITNUH MIPONUH)	Établissement du rapport sur l'exécution du budget pour la période de 12 mois finissant le 30 juin 2000 et du rapport sur la liquidation des avoirs; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents et des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; examen des engagements non réglés; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
FORDEPRENU	Établissement du rapport final sur l'exécution du budget; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents concernant le matériel appartenant aux contingents et des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; examen des engagements non réglés; contrôle de l'utilisation des soldes	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines

<i>Opérations de maintien de la paix</i>	<i>Tâches restant à exécuter</i>	<i>Département/bureau concerné</i>
MONUT	excédentaires des comptes spéciaux; examen des affaires dont est saisi le Comité du contrôle du matériel, notamment concernant le matériel appartenant aux contingents Établissement du rapport sur l'exécution du budget pour la période de 12 mois finissant le 30 juin 2000 et du rapport sur la liquidation des avoirs; examen des demandes de remboursement des pays qui ont fourni des contingents et des demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; traitement des demandes de remboursement présentées par les pays qui ont des contingents et comptabilisées comme sommes à payer; examen des engagements non réglés; contrôle de l'utilisation des soldes excédentaires des comptes spéciaux	Département des opérations de maintien de la paix Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité Trésorerie Service des contributions Bureau de la gestion des ressources humaines
Missions liquidées		
GOMNUII	Contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial du GOMNUII	Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité
GANUPT	Contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial du GANUPT	Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité
ONUSAL (y compris ONUCA)	Contrôle de l'utilisation du solde excédentaire du compte spécial.	Division du financement du maintien de la paix Division de la comptabilité